

DREAL

Auvergne-Rhône-Alpes



Rapport d'activité

2017



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr



Sommaire

Le mot de la direction	p3
La DREAL au 1 ^{er} janvier 2018	p4
Changement climatique et transition énergétique	p6
Habitat, construction, ville durable	p8
Prévention des risques et des pollutions	p10
Eau, nature, paysages	p18
Infrastructures, contrôle des transports et des véhicules	p22
Politiques territoriales de développement durable	p26
Connaissance, prospective et évaluation	p28
Fonctions supports et vie du service	p30
Les faits marquants des départements	p32
Publications	p38
Glossaire	p40
Organigramme au 1 ^{er} juin 2018	p42

“

Le mot de la direction



2017 a constitué une année charnière de consolidation pour la DREAL à travers :

- la poursuite du travail de convergence des pratiques des équipes au sein des services et entre les services, en vue de consolider l'efficacité de l'action de la DREAL et l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire régional ;
- ce travail de convergence a nourri le système de management par la qualité qui fonde le fonctionnement de la DREAL. L'engagement de tous les agents conforté par un plan de déploiement interne ambitieux a développé l'appropriation collective de la démarche dans la perspective de la certification ISO 9001 sur l'ensemble du périmètre d'activité de la DREAL en 2018 ;
- une animation régionale renouvelée et précisée par les feuilles de route des réseaux des chefs de services DREAL et DDT de la zone de gouvernance ;
- une appropriation des enjeux du territoire régional à travers des exercices de planification (plan régional santé environnement 3, contribution de l'État au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), etc.) et la construction d'outils de connaissance (D@tARA, foncier, etc.) ;
- l'écoute renouvelée des acteurs de la région dont les premiers résultats montrent qu'ils n'ont pas identifié d'impacts de la fusion sur les délais d'instruction, les compétences et la réactivité de la DREAL.

Sur le champ des politiques publiques, l'année a été marquée pour de nombreux instructeurs de la DREAL, par la mise en œuvre de l'autorisation environnementale unique, synonyme de changement de pratique, voire de posture, au bénéfice d'une vision d'ensemble des projets. Il faut aussi noter le lancement de nombreux chantiers gouvernementaux dès l'été qui ont très vite mobilisé les équipes de la DREAL : forte implication dans les assises de la mobilité qui ont permis une contribution régionale particulièrement dense, élaboration des feuilles de route qualité de l'air dans le cadre du contentieux européen, etc.

Cette dynamique se poursuivra en 2018 avec l'application de lois structurantes (loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, loi d'orientation des mobilités,...), du plan biodiversité, de la feuille de route sur l'économie circulaire, et bien sûr la poursuite de la mise en œuvre du plan climat, autour de laquelle le sens de notre action collective va s'articuler avec une déclinaison volontariste.

Très bonne lecture !

L'équipe de direction

Françoise NOARS
Éric TANAYS

Yannick MATHIEU, Patrick VAUTERIN, Patrick VERGNE

LA DREAL 1^{ER} JANVIER 2018

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est un service régional de l'État, et interministériel, relevant notamment des ministères de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires.

Des agents au service de la solidarité dans le domaine environnemental qui mettent en œuvre et coordonnent les politiques de l'État liées :

- à la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la prévention des risques et des pollutions et la qualité de l'air ;
- à une politique du logement abordable qui intègre la notion de développement durable ;
- à une politique de transports et de déplacements réduisant les impacts en matière d'environnement et de risques.

Une large palette de **COMPÉTENCES**

- 688 agents sous tutelle des ministères de la Transition écologique et solidaire et de la Cohésion des territoires
- 243 agents sous tutelle du ministère des Finances et de l'Économie
- 65 agents sous tutelle du ministère de l'Agriculture
- 11 agents sous tutelle de l'INSEE / Météo France Justice / IGN et d'autres ministères

Des agents **EXPÉRIMENTÉS**

48,6
ans c'est l'âge moyen des agents de la DREAL en 2018

Des agents engagés vers un système de management par la **QUALITÉ**

La DREAL est investie depuis 2016 dans la construction d'un système de management par la qualité en vue d'une certification ISO 9001 prévue en 2018.

Des agents engagés dans une démarche de développement durable et dans un mode de fonctionnement visant à améliorer **VIE PRIVÉE - VIE PROFESSIONNELLE**

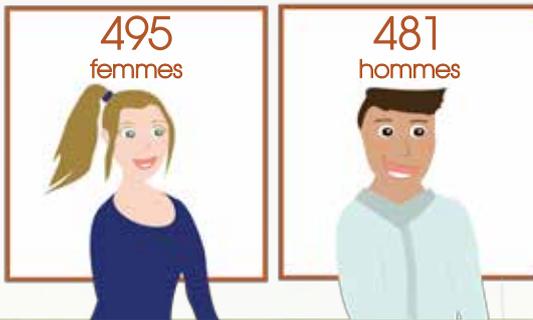


114
dossiers de demandes
d'indemnités
kilométriques vélo



127
agents
bénéficient
du télétravail

Une institution qui tend vers la PARITÉ



Des agents qui couvrent TOUT LE TERRITOIRE 976 agents

couvrent pour apporter leurs compétences
et leur expertise



Guide d'élaboration des Plans Climat Air Énergie Territoriaux Auvergne-Rhône-Alpes



L'engagement des collectivités dans la transition énergétique et écologique est reconnu comme essentielle et indispensable à l'atteinte des objectifs nationaux de lutte contre le changement climatique.

Pour définir leur contribution, les collectivités regroupées en établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposent d'un outil réglementaire – le Plan climat air énergie territorial (PCAET) - dont la réalisation leur confère le statut de « coordinateurs de la transition énergétique » sur leur territoire.

Le PCAET, obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, est un projet territorial de développement durable à la fois stratégique et opérationnel. En Auvergne-Rhône-Alpes, 89 EPCI (soit 90% de la population régionale) doivent établir leur PCAET.

Les services de l'État, DREAL et DDT soutiennent et accompagnent activement la réalisation de ces démarches en contribuant à deux moments clés :

- **au démarrage**, en rédigeant un document « dire de l'État » qui précise d'une part les objectifs et orientations auxquels le PCAET doit se référer pour dimensionner sa contribution et, d'autre part, les principaux enjeux locaux qui, du point de vue de l'État, sont à considérer dans le cadre de l'élaboration du PCAET
- **avant l'approbation**, par la rédaction d'un avis de l'État destiné à confirmer le contenu de la démarche, en repérant éventuellement les ajustements auxquels la collectivité doit procéder avant le passage à la phase de mise en œuvre du plan d'actions.

Un travail collectif d'élaboration d'un guide à l'attention des collectivités est engagé depuis 2016 dans le cadre du réseau État réunissant la DREAL, les DDT et l'ADEME avec un appui significatif du CEREMA et s'est poursuivi sur l'année 2017.

En outre, les observatoires régionaux climat air énergie, copilotés par la région et la DREAL, mettent à disposition des EPCI des profils climat air énergie qui contribuent à leurs obligations de diagnostic.

Ce guide s'enrichira en 2018 par plusieurs compléments.

Lignes électriques : trois projets emblématiques Auvergne-Rhône-Alpes

L'année 2017 a vu l'aboutissement des procédures administratives pour deux projets d'envergure de réseaux d'électricité, projets intégralement instruits par le pôle climat, air, énergie de la DREAL :

- Le nouveau raccordement à 225 000 volts de l'usine de STMicroElectronics à Crolles comptant environ 4 000 emplois directs et dont l'activité représente 17 000 emplois indirects pour l'ensemble de la région. Ce projet relativement ancien s'est fortement accéléré en 2017 en vue du raccordement de nouvelles unités de production à l'été 2018
- La création d'un nouveau poste électrique 225 000 volts par la régie électrique Services Énergie dans l'Ain, sur la commune de Mionnay. Ce poste s'accompagne d'un nouveau raccordement souterrain à 225 000 volts de Réseau de transport d'électricité (RTE) depuis le poste électrique de Cailloux-sur-Fontaines.

Ces deux projets ont été déclarés d'utilité publique par arrêtés ministériels. Leurs tracés et plans de détails ont été approuvés par arrêtés préfectoraux au cours du second semestre.

Le pôle a également instruit la demande de déclaration d'utilité publique du syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche pour le raccordement de la Grotte Chauvet sur la commune de Vallon Pont d'Arc. Ce raccordement souterrain était rendu nécessaire par l'opération Grand Site qui prévoit la suppression des réseaux aériens. La collaboration avec le service mobilité aménagement paysage (MAP) a permis de faire aboutir ce projet, certes modeste techniquement, mais à fort enjeu pour le site classé !



Révision du dispositif de gestion des épisodes de pollution Auvergne-Rhône-Alpes

2017 a été marquée par la révision du dispositif régional et départemental de gestion des épisodes de pollution de l'air. Sous le pilotage du préfet de région, la DREAL a mené un étroit travail partenarial avec l'état-major interministériel de zone, les services interministériels départementaux de protection civile, les unités départementales, les DDT, les collectivités et Atmo-Auvergne-Rhône-Alpes pour tenir compte du nouveau périmètre régional et harmoniser les procédures de prévision des épisodes comme celui de l'information des préfets et des populations.

Sous le contrôle des préfets de département, le dispositif est aujourd'hui plus réactif, gradué, anticipe mieux les épisodes de pollution et associe les collectivités territoriales à la prise de décisions.

L'arrêté zonal a été signé en mai 2017 puis décliné dans les 12 départements au cours de l'automne, prévoyant la possibilité de recourir à la circulation différenciée, s'appuyant sur les Crit'Air : fin 2017 en Auvergne-Rhône-Alpes, plus de 1 200 000 vignettes ont été commandées. Testé en octobre 2017, le système a montré sa robustesse.



Territoires à énergie positive : bilan des actions engagées à fin 2017 Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis son lancement en septembre 2014, le programme Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) a fortement mobilisé les collectivités de la région : 58 territoires lauréats, 316 bénéficiaires, 167 conventions/avenants et 999 actions dans les domaines du bâtiment, de l'éclairage public, de la mobilité et des transports, des énergies renouvelables, de la biodiversité et du traitement des déchets, de l'éducation et de la sensibilisation, pour un montant de subvention de 96,7 M€, imputé sur l'enveloppe spéciale de la transition énergétique. Au total 167 M€ sont engagés par les collectivités en faveur de la transition énergétique et écologique.

L'année 2017 a été marquée par deux interventions significatives :

- Le renforcement du dispositif d'aides avec la mise en place d'un programme complémentaire « certificats d'économie d'énergie pour les TEPCV » dédié aux territoires signataires d'une convention ou d'un avenant TEPCV à compter du 13 février 2017.

- La clarification du cadre d'intervention du financement de l'État avec la publication de nouvelles instructions du ministère de la Transition écologique et solidaire et la confirmation des engagements de l'État dès lors que les conditions de mise en œuvre des conventions contenues dans chacune d'elles sont bien respectées.

Le bilan des actions engagées en 2017 est particulièrement encourageant : 90 % des actions ont démarré avant la date butoir du 31 décembre 2017, confirmant ainsi l'engagement des collectivités.

Les services de la DREAL poursuivent leur accompagnement des collectivités avec l'appui des DDT et procèdent d'ores et déjà à l'établissement des rapports d'instruction pour que le versement des subventions des actions réalisées soit effectif auprès des différents maîtres d'ouvrage.

Le programme TEPCV sera clos en fin d'année 2020.

Géothermie basse température à Lyon : construction d'une centrale de production de froid Rhône

La construction d'une centrale de production de froid a débuté mi-2017 dans le quartier Mouton Duvernet (Lyon 3^e). Exploitée en délégation de service public de la Métropole, cette installation de 22,6 mégawatts permettra de valoriser les frigories* des eaux d'exhaure* de deux parkings souterrains de la Part-Dieu en vue d'alimenter un réseau de froid desservant plusieurs bâtiments tertiaires existants et à venir dans ce quartier.

Le permis d'exploitation et les travaux miniers pour la création de huit forages de réinjection des eaux dans la nappe autour de la centrale de froid ont été autorisés par arrêté du 10 janvier 2018 après instruction conduite par la DREAL. L'acceptabilité des impacts thermique et hydraulique sur la nappe alluviale* dans laquelle ont lieu les réinjections a été démontrée au regard des usages existants.

La première tranche de la centrale sera mise en service en mars 2019.

Géothermie haute température à Valence : centrale de cogénération Drôme

Les travaux de recherches géothermiques en cours à Valence, réalisés par la société Fonroche, ont été instruits par la DREAL et autorisés par arrêté préfectoral du 22 mai 2017. Ils visent à réaliser deux forages à une profondeur d'environ 5 000 mètres pour atteindre des failles contenant de l'eau. Cette eau géothermale à haute pression et haute température, extraite puis réinjectée, permettra de produire de l'électricité et de la chaleur alimentant

le réseau de chauffage de la ville de Valence et des activités économiques.

Dès l'automne 2017, les travaux préparatoires ont été engagés. Après une période de surveillance du sous-sol et de la surface permettant l'établissement d'un état initial, les travaux de forage débuteront fin 2019.

En savoir plus...

*La **frigorie** (fg), est une unité de mesure d'une quantité de froid, l'unité inverse est la calorie.

La frigorie correspond à la quantité d'énergie nécessaire pour abaisser la température de 1 kilogramme d'eau de 15,5 à 14,5°C sous la pression atmosphérique normale

***Eau d'exhaure** : eaux extraites par pompage et provenant ici des infiltrations de la nappe souterraine dans les parkings souterrains.

***Nappe alluviale** : eau souterraine qui accompagne les fleuves ou rivières. Elle circule souvent à faible profondeur dans les alluvions (sables, graviers, galets) déposés au fil du temps par le cours d'eau. La température de ce type de nappe est relativement constante au cours de l'année, permettant de prélever des calories ou frigories en fonction des saisons et ainsi d'assurer le chauffage et/ou le rafraîchissement de bâtiments.

Solidarité et renouvellement urbain (loi SRU) : place au bilan triennal

Auvergne-Rhône-Alpes

L'année 2017 a été marquée par le bilan triennal SRU qui consiste à vérifier l'atteinte des objectifs en logements sociaux fixés il y a trois ans aux communes déficitaires (communes qui n'atteignent pas les 25% ou 20% de logements sociaux imposés par la loi SRU).

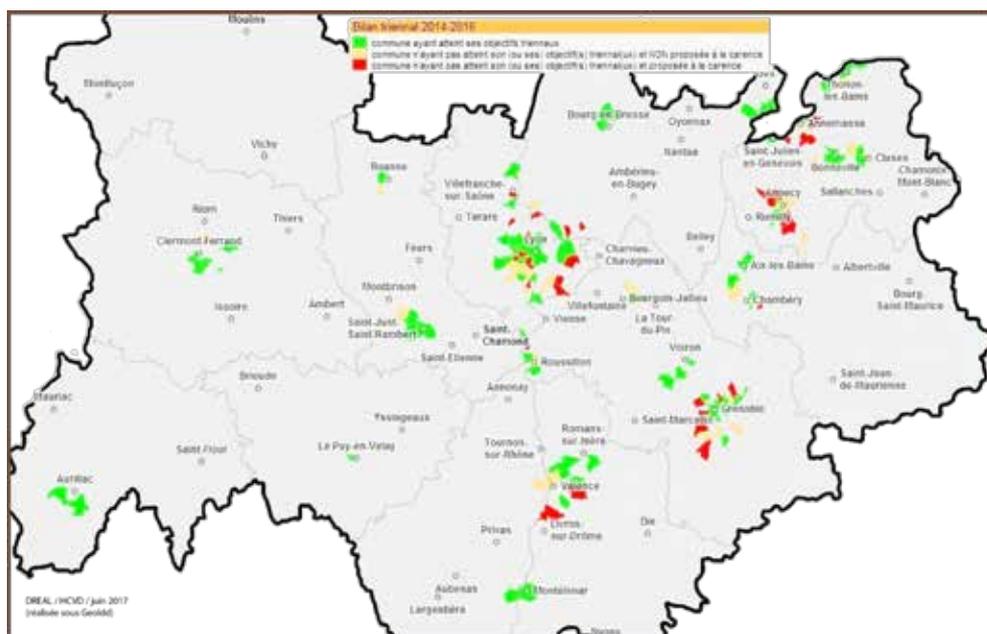
L'examen du bilan 2014-2016 présentait une nouveauté : la prise en compte, en plus des résultats quantitatifs, des résultats qualitatifs portant sur la répartition par typologie de financement.

Le travail a été mené sur la base d'un cadrage régional proposé par la DREAL et validé par les préfets en janvier, le préfet de région étant garant de l'équité de traitement entre les communes.

Le comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) et la commission nationale SRU ont émis un avis sur les projets d'arrêtés de carence.

Après examen approfondi, 32 communes ont fait l'objet de tels arrêtés administratifs car elles n'ont pas atteint leurs objectifs par insuffisance d'implication.

Pour en savoir + rendez-vous sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/ Rubrique Habitat-Logement/ Politiques locales / Communes dites SRU



ÉcoQuartiers : une 4^e étape intègre la démarche de labellisation

La Rivière, "Cœur de bourg" (Isère) est l'un des cinq premiers ÉcoQuartiers de France à être reconnu "ÉcoQuartier confirmé" !



La Rivière Cœur de bourg, Isère

Cinq projets d'aménagements durables (trois ruraux et deux reconversions de friches industrielles) ont été labellisés Écoquartiers dans la région en 2017. Pour cette 5^e édition, une nouvelle étape s'ajoute aux trois précédentes existantes depuis 2013 : l'**Écoquartier confirmé**. L'auto-évaluation par la collectivité et ses habitants est au centre de cette nouvelle étape. Trois ans après l'obtention du Label-étape 3, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps, la qualité d'usage et de gestion du nouveau quartier ainsi que son exemplarité sur le reste du territoire.

Le 28 septembre s'est tenue la commission régionale composée d'une vingtaine de partenaires. En présence des élus, sous la présidence de P. Vauterin, directeur adjoint de la DREAL, et le regard d'un observateur de la DHUP, elle a évalué si les 20 engagements de la charte écoquartier ont bien été respectés dans ces projets.

Les cinq ÉcoQuartiers labellisés en 2017 :

Étape 2 : Écoquartier en chantier

- 1 Champagne « Le square des sonneurs » (Ardèche)
- 2 Menet « Quartier de Menoire » (Cantal)
- 3 Monistrol sur Loire « Quartier Limousin » (Haute-Loire)

Étape 3 : Écoquartier livré

- 4 Cran-Gévrier Nouvelle commune d'Annecy « Les Passerelles » (Haute-Savoie)

Étape 4 : Écoquartier confirmé

- 5 La Rivière « cœur de bourg » (Isère)

Qu'est-ce qu'un MOOC ?

Un *Massive Online Open Courses* ou, en français : cours en ligne ouvert à tous, est un outil de formation à distance gratuit diffusé sur Internet.

Le MOOC permet aux jeunes comme aux moins jeunes de se former sur des sujets aussi divers que variés et d'interagir avec d'autres participants. Popularisé par les grandes écoles américaines, il est aujourd'hui utilisé par de nombreuses structures à travers le monde.

B IOMOOC « découvrir le bâtiment biosourcé » est un MOOC développé par la société Coopérative Karibati et le centre de ressources régional Ville & Aménagement Durable.

Ce cours en ligne gratuit et ouvert à tous permet de découvrir la dynamique autour des matériaux biosourcés pour le bâtiment via huit séquences vidéo.

La DREAL a contribué à l'élaboration du programme et au choix des éléments bibliographiques pouvant alimenter ce cours. Elle a également participé à une interview (la première séquence du module) qui présente le rôle moteur de l'État dans le développement des filières vertes dans la construction.

Ce cours est consultable sur le site de la plateforme de formation « **MOOC Bâtiment Durable** » depuis le 27 mars 2017.



Deux journées régionales d'animation des plateformes de la rénovation énergétique

La DREAL, l'ADEME et la Région, qui co-animent le réseau des plateformes de la rénovation énergétique, ont organisé en 2017 deux journées régionales pour l'ensemble des acteurs locaux. Ces journées ont permis de partager les résultats, les méthodes et les expériences du centre de ressources financé par la Région et copiloté avec la DREAL et l'ADEME.

Ce centre vise à aider les structures locales à s'organiser, à échanger les bonnes pratiques et à partager des outils opérationnels. À cet égard, entre avril et juin, il a animé un groupe de travail visant à jeter les bases d'outils de financement d'opérations globales de rénovation.

Vers des bâtiments à énergie positive et faible impact carbone

Fin 2016, le ministère de l'environnement lançait la démarche « énergie-carbone » ou « E+ C- » visant à expérimenter avec les acteurs de terrain la future réglementation thermique des bâtiments, qui prendra également en compte les impacts sur les émissions de CO₂ de la conception à la déconstruction du bâtiment.

En Auvergne-Rhône-Alpes, un appel à projet a été lancé conjointement par l'ADEME et la DREAL afin de sélectionner des projets dont les performances seront étudiées au regard des nouveaux critères et méthodes. Trente projets ont été sélectionnés le 30 juin lors d'un jury à la DREAL, et le 7 décembre avait lieu dans la salle Brundtland, la réunion de lancement de l'expérimentation avec tous les lauréats. Les bureaux d'études Tribu, Combo Solutions et le CEREMA sont chargés d'animer cette démarche et de capitaliser les expériences.

Prévue pour deux ans, l'expérimentation servira aussi à alimenter l'observatoire national de l'expérimentation « Énergie-Carbone », à sensibiliser l'ensemble des acteurs au nouveau référentiel, à contribuer à leur montée en compétences et à proposer à des maîtres d'ouvrage « précurseurs » de valoriser leurs opérations exemplaires par rapport au nouveau label E+ C-.



HABITAT EN RÉGION : QUELQUES CHIFFRES CLÉS POUR 2017

● UNE DEMANDE EN LOGEMENT SOCIAL QUI RESTE FORTE

58 400 attributions de logements



215 100 demandes restent actives fin décembre 2017 : +9% par rapport à fin décembre 2016

● UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS CONSÉQUENTE

70 000 logements autorisés : +11% par rapport à fin décembre 2016



57 700 logements mis en chantiers : +11% par rapport à fin décembre 2016

(source SDES - Sit@del 2, estimations sur données arrêtées à fin avril 2018)

● UN NIVEAU SOUTENU D'AIDES À LA PIERRE

15 343 logements locatifs sociaux agréés (hors ANRU) soit 94% d'objectif 2017

Dont 3951 logements réservés aux ménages les plus modestes (soit 13,5% des agréments nationaux) (source Infocentre SISAL au 1^{er} janvier 2018 - résultats corrigés)



9 230 logements du parc privé rénovés avec les aides de l'Anah

+ 17% par rapport à 2016, soit plus de 11% du total national (source Infocentre Anah).

GESTION DE CRISE

Accident d'un poids-lourd transportant des matières dangereuses à Saint-Fons : mobilisation de la DREAL en crise

Rhône



© Photo
Joël Philippon
(Le Progrès)

Le 21 septembre, un accident impliquant un poids lourd transportant 28 000 litres d'acide sulfurique est intervenu vers 6h30 sur la D383 (périphérique) à proximité de l'échangeur de Saint-Fons.

Devant l'importance de cet accident et ses conséquences potentielles, la Délégation de zone et préparation à la crise et son unité défense et sécurité civile mutualisée avec la DDT69, l'unité départementale du Rhône (UDR) et le service eau, hydroélectricité, nature ont regroupé leurs compétences pour évaluer les conséquences routières et environnementales.

Le préfet du département du Rhône a déclenché un centre opérationnel départemental (COD) dès 9h, la DREAL et la DDT69 y étaient représentées.

Sur le plan routier, la fermeture des bretelles de l'A7 permettant d'accéder au périphérique dans le sens Nord-Sud a provoqué de nombreux bouchons sur l'agglomération. Un plan de déviation a été mis en place et a permis de gérer l'aspect routier de cette crise. Sur le plan environnemental, le déversement de 18 000 litres d'acide sulfurique dans le réseau d'eau menant à la station d'épuration de Saint-Fons a demandé une concertation étroite entre les services pour évaluer les conséquences sur la station d'épuration, l'alimentation en eau potable et la pollution des sols.

À 17h15, la réouverture à la circulation de deux des trois voies de circulation du périphérique a permis un retour à la normale et la désactivation du COD.

Les agents DREAL au coeur de l'organisation de crise routière pour la gestion d'un épisode neigeux inattendu Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis novembre 2016, deux agents de la délégation de zone et préparation à la crise de la DREAL participent au tour d'astreinte de la cellule routière zonale (CRZ), structure opérationnelle qui joue un rôle prépondérant dans la coordination des plans de gestion des trafics de la région.

Alors qu'un épisode neigeux important est annoncé tardivement par Météo France le week-end du 29 décembre 2017, la CRZ a prouvé sa force de coordination entre les différents acteurs pour gérer une crise au dénouement inattendu.

Le 27 décembre, dans un contexte de vacances scolaires et de départs en stations alpines, Météo France annonce un épisode neigeux non inquiétant sur le massif central. Une conférence téléphonique, animée par un cadre CRZ issu de la DREAL a lieu le 28 avec tous les acteurs : prévisionniste Météo France, gestionnaires, expert de la DIR de zone, gendarmier et préfères. Il en ressort que l'épisode neigeux annoncé ne perturbera pas le trafic vers les stations. Aucune interdiction de circulation pour les poids lourds n'est alors décidée. La situation se complique dès le matin du 29 décembre.

À 10h, Météo France annonce un important épisode de neige à toutes altitudes. La décision de suspendre le trafic des poids lourds doit être prise au plus vite pour éviter le blocage complet de la circulation. À 11h, le centre opérationnel de zone (COZ), structure de crise du préfet de zone, est renforcé. Les acteurs décident d'immobiliser les poids lourds entre 15h et 20h sur la quasi-totalité des autoroutes alpines.

L'information est relayée dès 12h par les médias et les réseaux sociaux. Un autre cadre DREAL mobilisé fait le lien avec les fédérations de transport sur les décisions prises. Sous conseil de l'expert, et l'accord du préfet, le cadre CRZ active un plan de gestion de trafic qui propose des itinéraires de déviation à partir de 15h.

À 15h, tous les acteurs sont sur le qui-vive et attendent la chute de neige qui finalement, ne tient pas sur les chaussées.

À 17h, l'interdiction est levée et les poids lourds sont remis en circulation. Bien que la neige n'ait pas eu heureusement l'effet attendu, tous les acteurs dont la DREAL ont prouvé leur réactivité pour la gestion d'une importante crise routière annoncée.

Déraillement d'un train transportant de l'éthanol en gare de Sibelin

Rhône

Le 13 mars 2017, un convoi de 22 wagons d'éthanol a partiellement déraillé en gare de Sibelin (69).

Au moment de l'accident, deux wagons se sont couchés et ont perforé à deux endroits la paroi d'un autre wagon resté debout. Sur les 60 tonnes d'éthanol qu'il comportait, une vingtaine s'est déversée sur le sol. L'accident n'a pas eu de conséquences humaines mais il a causé d'importantes perturbations de trafic (plus d'une journée) et des dégâts notables (voie de circulation

détruite sur 80 m, wagons endommagés, convoi bloqué).

La DREAL a été représentée en cellule de crise à la préfecture du Rhône ; elle est également intervenue sur site au poste de commandement opérationnel (PCO). Le trafic voyageur à proximité et le trafic sur la gare de triage ont été interrompus jusqu'à la fin de la gestion de l'événement (envoi de mousse sur le wagon perforé et ses abords, mise en place d'un périmètre autour de cette zone, dépotage du wagon perforé et des wagons couchés).

La DREAL a ensuite procédé à une inspection du site le 17 mars.

Ce déraillement et l'inspection qui a suivi ont conduit les services de la DREAL à proposer au préfet un arrêté préfectoral afin de préciser davantage les contraintes applicables à la SNCF, dans de telles situations ou à titre préventif (communication, plan particulier d'intervention, etc.) En effet, la gare de Sibelin fait partie des gares de triage soumises à étude de dangers pour lesquelles le préfet dispose de pouvoir de police sur certains sujets.

REACH 2018

PRODUITS CHIMIQUES

Le règlement européen REACH vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques. Les substances produites ou importées en Europe à plus de 1 t/an doivent être enregistrées auprès de l'Agence européenne des produits chimiques. Le processus d'enregistrement a démarré en 2010 et s'est achevé le 31 mai 2018.

Depuis cette date, il n'est plus possible de fabriquer ou d'importer des substances à plus d'1 t/an, si elles n'ont pas été enregistrées, selon le principe « pas de données, pas de marché ». De même, il n'est plus possible d'utiliser ou commercialiser les produits ou articles contenant une substance non-enregistrée.

Sont concernées de nombreuses substances utilisées par de petites structures (PME, artisanat, micro-entreprises...) dans tous les secteurs économiques : par exemple les substances entrant dans la composition des produits de nettoyage, peintures, plastiques ou présentes dans les textiles, meubles, équipements informatiques, composés électriques...

Afin que les entreprises régionales passent ce cap sans dommage, la DREAL s'est mobilisée en élaborant (avec la DIRECCTE) des plaquettes d'information à destination des fabricants, importateurs, utilisateurs et distributeurs de substances chimiques, en participant à des réunions d'information auprès des organisations professionnelles et CCI et en répondant aux sollicitations individuelles.

APRÈS-MINES

Études sanitaires sur les anciens dépôts miniers de Saint-Martin-la-Sauveté (42) et de Pontgibaud (63)

Un inventaire national des anciens dépôts miniers a été réalisé pour répondre à la directive européenne de 2006 sur les déchets de l'industrie extractive (DDIE).

L'identification particulière d'enjeux à la surface de certains dépôts a conduit l'État à diligenter des études sanitaires et environnementales (19 sites sont concernés en France).

Sur l'ancienne concession minière de Saint-Martin-la-Sauveté dans la Loire (communes de Les Salles et Champoly), l'extraction et le traitement du plomb a laissé des pollutions. Une évaluation du risque sanitaire pour trois cas d'habitations a été menée avec la réalisation d'analyses d'échantillons de sols, eaux et végétaux, prélevés aux abords des maisons et dans les jardins. Les niveaux de plomb mesurés ne permettent pas de maintenir certains des usages observés. Aucune réglementation ne permet d'indemniser les propriétaires des terrains impactés. Un chiffrage de travaux de remédiation est en cours, qui seront financés exceptionnellement par l'État au titre de la solidarité nationale.

Le secteur de Pontgibaud a lui aussi été au XIX^e siècle et jusqu'en 1905, un important centre de production de plomb argentifère, accueillant une fonderie et une installation de préparation et de concentration de minerais. L'activité a laissé des sites de stockage de résidus, qui présentent de fortes concentrations en métaux (essentiellement du plomb et à degrés moindres, du zinc, de l'argent et de l'arsenic). Ils constituent des sources d'impacts sanitaires importants par exposition directe, liée à la fréquentation des sites et également environnementaux en raison des actions de l'érosion sur les sites et de l'entraînement des matériaux dans le milieu naturel et les cours d'eau.

Afin de réduire l'exposition des populations et de mettre fin à la dispersion de la pollution, la mise en sécurité du dépôt de Pontgibaud-Stade a été réalisée durant l'hiver 2013-2014, aux frais de l'État, au titre de la solidarité nationale.

Les travaux du site de Roure-les-Rosiers ("les sables blancs") sur la commune de Saint-Pierre-le-Chastel ont pu débuter en septembre 2017 et devraient s'achever au printemps 2018.

Avant travaux (2007)

Après travaux (2014)

© Dominique Niemiec (DREAL)

INONDATIONS



Transition du cahier des charges PAPI 3 : un séminaire pour accompagner les collectivités

Auvergne-Rhône-Alpes

Pour préparer les collectivités au nouveau cahier des charges "Programme d'Actions de Prévention des Inondations" dit "PAPI 3", un séminaire a été organisé le 21 septembre 2017 à la DREAL regroupant 80 personnes issues des services de l'État, de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, des collectivités porteuses de stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) et des projet PAPI.

Ce séminaire a permis :

- de faire connaître les nouveautés techniques du nouveau cahier des charges ;
- de partager des retours d'expérience sur les bonnes pratiques ;
- de relancer une dynamique d'animation régionale sur ce vaste sujet.

Démarrage du chantier de confortement du barrage du Pas du Riot

Loire

Le barrage du Pas du Riot, situé sur la rivière du Furan à l'amont de Saint-Étienne est un ouvrage en maçonnerie construit en 1878 haut de 35 m et long de 154 m. Sa retenue de près d'un million de m³ sert à l'alimentation en eau potable de l'agglomération stéphanoise et, avec le barrage du Gouffre d'Enfer en aval, à la protection contre les crues.

Identifié dès les années 80 comme un barrage à conforter, les différentes études et auscultations qui ont été menées depuis, ont confirmé l'insuffisance de stabilité de l'ouvrage. En cause, le drainage et la capacité d'évacuation des crues inférieure aux débits de crues, réévalués de 50 % suite à la révision des études hydrologiques en 2006.

À la suite de différentes études de renforcement réalisées entre 2011 et 2014, la solution retenue par Saint-Étienne Métropole a été autorisée par arrêté préfectoral en avril 2016.

Cet important chantier de près de six million d'euros a débuté en 2017 : reprise de l'étanchéité, renforcement du drainage en fondation, construction du nouvel évacuateur, etc.



Les travaux doivent se terminer à l'automne 2018 avec la mise en service du nouvel évacuateur de crues et l'achèvement de la recharge aval en enrochement de 40 mètres de haut et de quatre mètres d'épaisseur en crête.

Stratégie triennale régionale de prévention des risques naturels et hydrauliques

Auvergne-Rhône-Alpes

La DREAL a piloté l'élaboration de la stratégie triennale régionale de prévention des risques naturels et hydrauliques, en concertation avec les 12 services départementaux, pour donner un nouveau cadre à la région pour 2017-2019.

Adoptée début 2017, cette stratégie s'articule autour d'orientations qui découlent des priorités nationales conjuguées aux spécificités du territoire.

Sa mise en œuvre repose sur une action conjointe et complémentaire de l'ensemble du réseau d'acteurs en région.

VIGICRUES

Parallèlement, un plan d'action triennal 2017-2019 pour l'hydrométrie et la prévision des crues a été validé par la DREAL le 18 juillet 2017. Ce plan produit, en lien avec le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) vise à renforcer la robustesse, la qualité et l'homogénéité des productions réunies sous la marque Vigicrues.

Le bilan pour 2017

Une mobilisation importante des services de la DREAL pour :

- l'accompagnement technique et méthodologique des collectivités à la mise en œuvre de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ;
- l'accompagnement des collectivités dans la phase de transition du 2^e au 3^e cahier des charges programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) ;
- la poursuite du classement et du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (barrages et digues) ;
- l'accompagnement des DDT par une animation régionale de la montée en puissance de la mission Référent Départemental Inondation, en appui à la préparation à la gestion de crise.

Animation technique régionale de la mission référent départemental inondation (RDI)

Allier-Loire-Cher-Indre

- La DREAL a mis en place en 2017 une animation technique régionale de la mission RDI au travers de deux ateliers techniques d'échanges :
- l'atelier "Rhône et Alpes", pour les départements du bassin Rhône-Méditerranée situés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes,
 - l'atelier "Allier-Loire-Cher-Indre", pour les départements du bassin de la Loire, en lien avec la DREAL Centre-Val de Loire.

Une réunion plénière par atelier s'est tenue en 2017, pour faire le point sur les évolutions du cadre national et permettre des échanges sur les pratiques entre DDT.

PRÉVENTION DES RISQUES ET DES POLLUTIONS



Un appel à projets pour sensibiliser les riverains au risque inondation Rhône-Saône

En 2017, la DREAL, pilote du volet « inondation » du Plan Rhône, a lancé un appel à projets pour susciter des démarches innovantes de sensibilisation des populations riveraines du Rhône et de la Saône au risque d'inondation.

Dix projets (artistes, structures culturelles, collectivités, chercheurs) ont été retenus pour un montant de 1,7 millions d'euros financés à 80 % par le partenariat Plan Rhône et l'Europe.

Les projets, complémentaires des dispositifs réglementaires d'information préventive, mobiliseront des vecteurs tels que le jeu, les nouvelles technologies et l'art pour améliorer la culture du risque. Ils se déploieront en 2018 et 2019 le long de l'axe Rhône-Saône en partenariat avec les collectivités locales.

La DREAL co-finance et accompagne ces projets et s'assure de leur valorisation, notamment par l'organisation d'une journée d'échanges dédiée à la culture du risque fin 2018.

Sensibilisation des scolaires autour des aspects quantitatifs de l'eau dans nos rivières et de la compréhension du phénomène inondation

Auvergne

Particulièrement motivés à sensibiliser les jeunes générations au risque inondation, mais aussi à leur présenter la problématique des étiages (baisse périodique des eaux), les agents en charge de l'hydrométrie et de la prévision des crues ont manifesté un vif intérêt à présenter leurs activités lors de la manifestation "Les cours d'eau d'H2O" des 13 et 14 avril à Clermont-Ferrand.

Portée par l'association H2O Sans Frontières et le rectorat, cette initiative est à destination des élèves de la maternelle au lycée des quatre départements de l'ancienne région Auvergne.

Considérant que la prise de conscience passera par l'éducation, cette rencontre regroupe à Clermont-Ferrand une multiplicité de partenaires œuvrant dans le domaine de l'eau.

Pour faciliter une information concrète et ludique de leurs missions, les agents ont confectionné une riche exposition assortie de panneaux pédagogiques et d'outils de mesure (station hydrométrique et matériel de mesure ponctuelle du débit en rivière), puis ils ont assuré la présentation sur les deux journées auprès d'un public attentif et dynamique.



2 démarches pour réduire la vulnérabilité des collectivités et des activités économiques aux risques inondation

ReVITeR

Réduire la vulnérabilité des territoires

Rhône-Saône

Dans le cadre du Plan Rhône, la DREAL a développé une méthode appelée ReVITeR (pour « Réduction de la Vulnérabilité aux Inondations des Territoires Rhodaniens »), qui s'adresse à toutes les collectivités riveraines du Rhône et de la Saône soucieuses de réduire leur vulnérabilité aux inondations. Elle repose sur un diagnostic intégrant l'ensemble des composantes d'un territoire (logements, entreprises, bâtiments publics, réseaux...) et permet d'établir un plan d'actions concerté et priorisé.

La communauté d'agglomération Arles Crau Montagnette est le premier territoire engagé dans cette démarche. Plus de 50 000 personnes et 5 000 entreprises y sont exposées aux crues du Rhône, pour des dommages potentiels de plus d'1,5 milliard d'euros.

Les acteurs locaux ont identifié 30 actions à mettre en œuvre, portées par différents partenaires, pour un budget total de 3,5 millions d'euros d'ici 2020. Les actions prioritaires à destination des logements et des entreprises seront engagées dès 2018.

ARAVIR

Réduire la vulnérabilité des activités économiques

Rhône-Saône

La DREAL agit pour réduire la vulnérabilité des activités économiques au risque d'inondation du Rhône et de la Saône. Un dispositif innovant a été construit avec les chambres d'agriculture du Rhône aval et les DDT afin d'accompagner les exploitants agricoles souhaitant agir. Depuis 2009, 270 diagnostics d'exploitations ont été réalisés et plus de 100 projets de réduction de vulnérabilité ont été labellisés, pour un montant total de 6,7 millions d'euros, subventionnés à hauteur de 80 % en moyenne par le partenariat Plan Rhône et l'Europe.

La DREAL a piloté en 2017 une étude globale qui a confirmé que dans le Rhône, près de 200 communes sur 305, soit plus de 250 000 personnes, peuvent être touchées par les crues exceptionnelles.

Pour les crues les plus fréquentes (une "malchance" sur trente chaque année), 120 communes sont concernées soit 8 000 personnes.

L'objectif est la mise en place dès 2018 d'un dispositif partenarial d'accompagnement des entreprises prioritaires déployé par les chambres consulaires et les EPCI volontaires.

CANALISATIONS

Alerte sur l'augmentation du nombre d'endommagements de canalisations de distribution de gaz en 2017

Auvergne-Rhône-Alpes

La réglementation relative à la prévention des dommages aux ouvrages a pour objectif la prévention des risques lors des chantiers de travaux réalisés chaque année par les entreprises tant dans le domaine public que privé. Elle impose aux maîtres d'ouvrage, aux exécutants de travaux et aux exploitants de réseaux, d'assurer d'une part la conservation et la continuité de service des canalisations et, d'autre part, compte tenu des dangers éventuels présentés par un endommagement, de sauvegarder la sécurité des personnes et des biens ainsi que de protéger l'environnement.

La DREAL assure la police pour les réseaux dits « sensibles » concernant la distribution de gaz et le transport d'hydrocarbures, gaz, substances chimiques.

Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre de dommages est en augmentation à **304** en 2017, contre **294** en 2016.

Bilan des sanctions engagées suite aux endommagements de canalisations de distribution de gaz

Auvergne-Rhône-Alpes

La DREAL a envoyé **376** rappels réglementaires en 2017 :

- 272 courriers à l'attention des exécutants ;
- 102 courriers à l'attention des responsables de projets ;
- 2 courriers à l'attention des exploitants de réseaux.

16 amendes administratives signées en 2017 :

- 13 à l'encontre d'exécutants de travaux ;
- 2 à l'encontre de responsables de projet ;
- 1 à l'encontre d'un exploitant de réseau intervenant en tant que responsable de projet.

5 transmissions aux procureurs réalisées en 2017.

À la suite de transmissions au procureur des années précédentes, trois entreprises ont été condamnées devant les tribunaux correctionnels à des peines d'amende de 2 000 €, 7 000 € et 15 000 € pour la réalisation de travaux sans déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

Un nouveau PRSE pour la région Auvergne-Rhône-Alpes

Le 3e plan régional santé environnement (PRSE3), le premier à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, s'inscrit dans le prolongement des deux précédents. Il constitue une feuille de route pour promouvoir un environnement toujours plus favorable à la santé et réduire les inégalités de santé d'origine environnementale dans notre région. Articulé autour de deux objectifs stratégiques, trois axes, et 19 actions, il porte l'ambition de mieux prendre en compte les incidences de l'environnement sur la santé dans l'ensemble des politiques publiques.

Sous le pilotage de la DREAL avec l'agence régionale de santé (ARS) et le secrétariat général aux affaires régionales (SGAR), le PRSE3 a été construit avec de nombreux partenaires, notamment lors des conférences régionales santé-environnement de janvier et septembre 2017 qui seront régulièrement mobilisés pour contribuer à sa mise en œuvre. Le PRSE3 propose des outils structurants pour aider les collectivités locales à intégrer

la santé-environnement dans leurs politiques et leurs pratiques. Plusieurs services de la DREAL contribueront à son appropriation par les acteurs des territoires.

Le PRSE3 apportera, tout au long de sa mise en œuvre, des éléments d'actualité dans le domaine de la santé environnementale, les données de suivi et ses réalisations. Il a été approuvé le 18 avril 2018 par le préfet de région, Stéphane Bouillon, et le directeur de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, le docteur Jean-Yves Grall.

Retrouvez le PRSE3 sur le site dédié:
www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr



Le tribunal de Grenoble rejette les requêtes contre le gazoduc ERIDAN

Auvergne-Rhône-Alpes

L'arrêté interpréfectoral du 27/10/2014 portant sur la déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de construction et d'exploitation de la canalisation de transport de gaz, projet dénommé ERIDAN, a fait l'objet d'un contentieux d'une dimension particulière.

Ce contentieux risquait d'entraîner l'annulation d'une procédure d'ampleur géographique peu courante (cinq départements et trois régions concernés) et pour laquelle le préfet de la Drôme avait été désigné comme coordonnateur avec l'appui technique de la DREAL.

Le projet ERIDAN doit contribuer à sécuriser et diversifier l'approvisionnement en gaz naturel, en permettant l'entrée du gaz par le Sud afin de réagir aux congestions que pourraient générer des modifications des importations liées au contexte international. Il s'agit d'une canalisation de 220 km de long et d'un diamètre de 12 cm, destinée à relier Saint-Martin-de-Crau (13) à Saint-Avit (26).

Plus d'une centaine de demandeurs s'étaient mobilisés (communes, riverains, associations, vignerons), soit 20 requêtes en annulation déposées contre la DUP, défendues par la mission juridique en étroite collaboration avec le service PRICAE de la DREAL contre trois cabinets d'avocats.

Le tribunal administratif de Grenoble a finalement rejeté les requêtes des riverains le 27 juin 2017. Les voies de recours ne sont pas encore épuisées, des contentieux dirigés contre l'arrêté ministériel d'autorisation sont en cours d'instruction.

Mise en œuvre de l'autorisation environnementale Auvergne-Rhône-Alpes

Depuis le 1^{er} mars 2017, différentes procédures relevant de plusieurs codes (environnement, forestier, etc.) requises pour les projets soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), sont fusionnées au sein de l'autorisation environnementale.

Afin d'accompagner cette réforme qui a profondément modifié l'instruction des dossiers et les relations entre les services, huit formations ont été organisées dans les départements avec l'appui du CVRH de Clermont-Ferrand. Assurées par des agents de la DREAL et des DDT, elles ont réuni environ 250 agents de DREAL, de DDT, de DD(CS)PP et de préfecture. Des informations ont aussi été assurées auprès des principales fédérations de professionnels (UIC, UNICEM,...). Enfin, une note d'organisation régionale des services a été élaborée et validée en préCAR.

Depuis, les premiers dossiers ont été déposés et instruits.

Une carte interactive pour tout savoir sur les 259 sites classés de la région

Auvergne-Rhône-Alpes

Nos services vous proposent un outil innovant pour découvrir les 259 sites classés de la région.

Sur le site internet de la DREAL, un clic sur chaque logo "site classé" de la carte interactive donne accès pour chaque site à :

- ✓ une fiche de présentation ;
- ✓ une galerie de photos ;
- ✓ un arrêté ou un décret de classement.

Un clic sur « Outils » permet de modifier l'échelle de la carte.

La mise à jour et l'harmonisation des données a nécessité plusieurs mois de travail pendant lesquels différents services ont été mis à contribution : les inspecteurs des sites du service mobilité aménagement paysage, la mission communication, ainsi que le pôle système d'information géographique (SIG) du service connaissance, information, développement durable et autorité environnementale (CIDDAE).



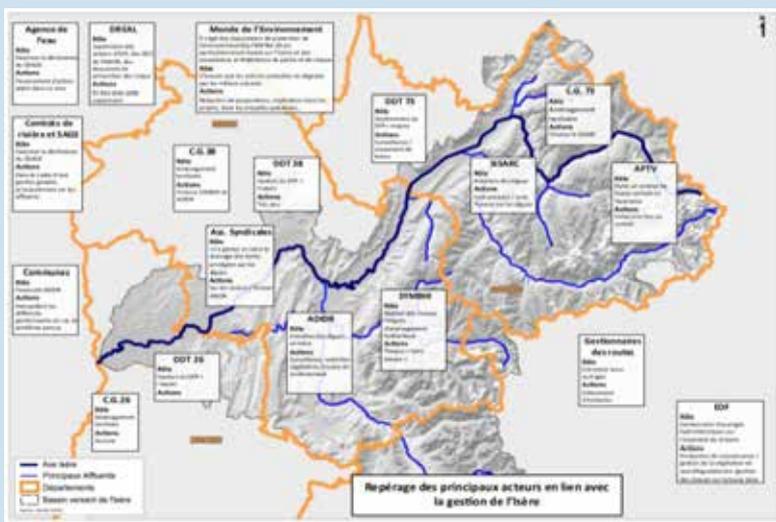
Vers une gouvernance de l'eau sur tout le bassin versant de l'Isère

Isère

Fin octobre 2017, le préfet de la Savoie et le président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée ont réuni, avec l'appui des services de la DREAL, les principaux acteurs du bassin versant de l'Isère pour concrétiser la coopération interdépartementale à travers la constitution de l'Association du bassin versant de l'Isère.

Son objectif est d'assurer une véritable gouvernance de l'eau sur l'ensemble du bassin versant de la rivière de l'Isère à l'échelle des cinq départements couverts, et de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau par la coordination des acteurs et la conduite d'actions collectives.

Il s'agit d'une première étape en vue de la création d'un établissement public territorial de bassin (EPTB). Un premier travail de mise en commun d'études déjà réalisées permettra de consolider les connaissances communes du bassin versant.



Un séminaire pour une politique régionale espèces menacées au plus près des besoins

Auvergne-Rhône-Alpes

La DREAL a réuni, le 14 novembre 2017 dans les salons de la préfecture à Lyon, près de 150 participants dans le cadre d'une journée régionale sur les espèces menacées et plans nationaux d'actions (PNA), afin de réaliser un état des lieux régional sur les PNA et de partager des pistes d'amélioration de leur mise en œuvre.

Les travaux conduits ont permis de mesurer tout le potentiel de la politique PNA dans la région, tant sur le plan du patrimoine naturel qu'en matière d'expérience, compétence et richesse des réseaux d'acteurs locaux. Les partenaires techniques, scientifiques, financiers et institutionnels actuels ou potentiels de la politique PNA ont pu exprimer leurs attentes et besoins qui ont permis d'enrichir les missions d'animations mises en place dans la région sur les espèces menacées.

Pour plus d'informations sur la politique PNA, consulter le site internet de la DREAL.

Un film de présentation du séminaire est également à disposition sur internet.



Investir la connaissance de la biodiversité cryptique : enquête participative sur les lichens forestiers du Massif central

Massif central

72 % des groupes d'espèces sont mal connus en France métropolitaine. Lichens, mousses, champignons, fourmis, syrphes (...) sont autant de groupes pour lesquels l'information sur leur répartition et leur évolution est très lacunaire en France et en Auvergne-Rhône-Alpes.

Face à ce constat, la DREAL pilote depuis 2012 des enquêtes participatives dédiées à ces groupes d'espèces. Le dernier programme, réalisé entre 2015 et 2017, visait spécifiquement les lichens forestiers dans le Massif central. Il a permis de collecter près de 3 000 données sur la répartition des lichens soit plus de 10 % des données capitalisées au niveau national par l'inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

Pour plus d'informations sur la politique PNA, consulter le site internet de la DREAL.

Un film recueillant le témoignage de quelques-uns des 110 participants à l'enquête est également en ligne.



Le genre des Usnées comprend 28 espèces en France, toutes intolérantes au dioxyde de soufre. Leur présence témoigne d'une bonne qualité de l'air.
© Christian Hurtado.



LA SÉQUENCE Éviter-Réduire-Compenser

Les outils au profit de la compensation

Auvergne-Rhône-Alpes

S uite à la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages, l'année a été fertile en avancées techniques et méthodologiques concernant la séquence « Éviter/Réduire/Compenser ». On qualifie ainsi la phase essentielle et préalable consistant à minimiser les impacts environnementaux des projets d'aménagement, en évitant et réduisant ceux-ci au maximum et en dernier lieu, si besoin, à en compenser les impacts résiduels.

La DREAL a notamment contribué à la conception du nouvel outil : GéoMCE (dédié à la mise à disposition du public des mesures compensatoires et plus largement au géo-référencement des mesures Éviter/Réduire/Compenser), ainsi qu'à la mise au point d'une nomenclature nationale unifiée de celles-ci.

En vue de leur valorisation, la DREAL a poursuivi la numérisation des mesures en vigueur prescrites dans le cadre des dérogations à la protection des espèces, procédure pour laquelle elle est instructrice. Elle a débuté le déploiement régional de l'outil auprès des différents services instructeurs concernés, en particulier les DDT.

La DREAL a par ailleurs défini un partenariat avec la CDC Biodiversité (filiale de la Caisse des dépôts et consignations) pour l'étude des potentialités de création d'une offre de compensation sur les territoires du Nord Isère et de l'Est Lyonnais dans le cadre ouvert par la nouvelle loi. Une étude d'opportunité a notamment été conduite en intégrant un certain nombre de parcelles détenues par l'État. La conclusion de cette démarche est attendue en 2018.



Développement d'une nouvelle compétence contrôle au profit des espèces protégées

Auvergne-Rhône-Alpes

E n région, la DREAL et l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ont établi, pour l'année 2017, un programme de contrôle commun de police administrative en matière de dérogations à la protection des espèces de faune et de flore.

Ce programme a été intégré dans chaque plan départemental de contrôle. Des agents de la DREAL et de l'ONCFS ont ainsi réalisé conjointement des contrôles de terrain afin de vérifier le respect, par les maîtres d'ouvrage, des prescriptions des arrêtés préfectoraux de dérogation comportant les mesures d'évitement, de réduction et de compensation liées à des projets d'aménagement (zones d'aménagement concerté, infrastructures routières, carrières, pistes de ski...).

L'expérience ayant été très positive, la démarche est reconduite en 2018 entre la DREAL et l'ONCFS, en associant également l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

CHIFFRES CLÉS

POLICE DE L'EAU SUR L'AXE RHÔNE-SAÔNE

► L'EXERCICE DE LA POLICE DE L'EAU SUR L'AXE RHÔNE-SAÔNE REPOSE NOTAMMENT SUR :

 **1 600** Km de cours d'eau

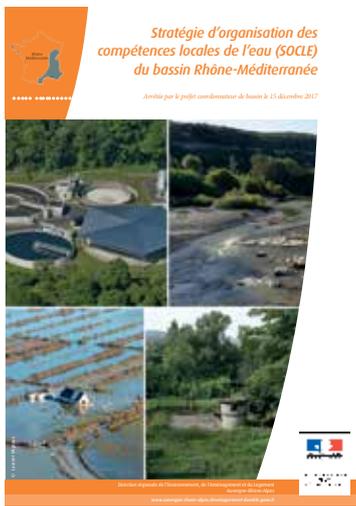
 **4 350** points de prélèvements

 **18** microcentrales

 environ **40** systèmes d'endiguement

 **23** aménagements pour la navigation sur la Saône

 **158** systèmes d'assainissement dont **85** de plus de **2 000** équivalents-habitants.



Réalisation d'une stratégie des compétences locales de l'eau (SOCLE) Bassin Rhône-Méditerranée

Les récentes réformes territoriales issues des lois NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) et MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) demandent aux collectivités de conduire des restructurations importantes dans le domaine de l'eau, avec l'entrée en vigueur de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) en 2018, ainsi que la mutualisation des compétences « eau potable et assainissement » à l'échelon intercommunal au plus tard en 2020.

Pour accompagner ces réformes, l'État a coordonné dans chaque grand bassin hydrographique la réalisation d'une stratégie des compétences locales de l'eau (SOCLE).

Pour le bassin Rhône-Méditerranée, la DREAL a réalisé une consultation des collectivités qui s'est déroulée du 12 juillet au 29 septembre 2017. La SOCLE a reçu un avis favorable du comité de bassin, puis a été arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin le 15 décembre 2017.

Pour les bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne, les SOCLE ont été arrêtés respectivement les 21 et 20 décembre 2017.

Révision des zones vulnérables et des zones sensibles Bassin Rhône-Méditerranée

En tant que DREAL de bassin Rhône-Méditerranée, la DREAL a réalisé la révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole qui s'est achevée début 2017 après des consultations locales approfondies. Cette révision a également été effectuée sur le bassin Loire-Bretagne. La liste des communes désignées en zones vulnérables et la délimitation infra communale ont été arrêtées :

- le 21 février 2017 et le 24 mai 2017, en Rhône-Méditerranée ;
- le 2 février 2017 (2 arrêtés) en Loire-Bretagne.

La révision de ce zonage en Adour-Garonne a débuté en octobre 2017, pour un arrêt de la liste au deuxième semestre 2018.

Sur Rhône-Méditerranée, une révision des zones sensibles au titre du traitement des eaux urbaines résiduaires a été engagée de façon concomitante des zones vulnérables et s'est achevée le 31 mars 2017.



© Laurent Mignaux - Terra

En savoir plus...

Eutrophisation des eaux : L'eutrophisation est la conséquence d'un enrichissement excessif en nutriments (azote, phosphore) conduisant à des développements végétaux anormaux. Ce phénomène est également fonction des conditions physiques d'écoulement (notamment vitesse d'écoulement et ensoleillement qui influent sur la température de l'eau). La pollution domestique et la pollution agricole sont les causes anthropiques majeures d'enrichissement en nutriments des masses d'eau.

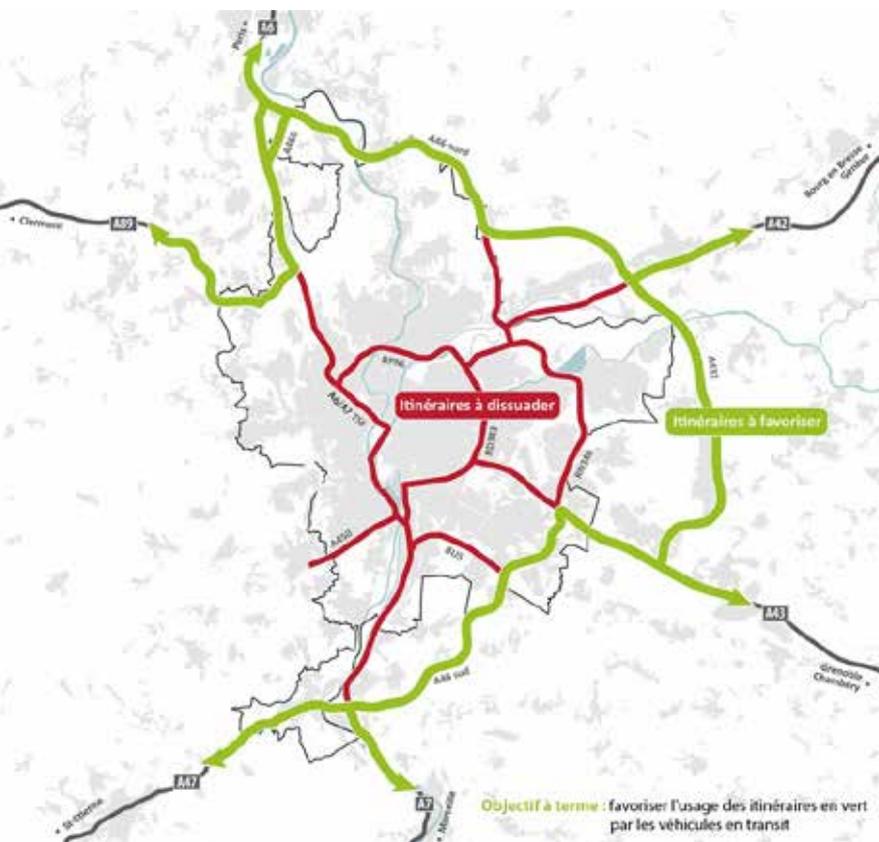
Zone vulnérable aux nitrates : la directive européenne 91/676/CEE dite Nitrates a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. En France, elle se traduit par la définition de territoires (les zones vulnérables) où sont imposées des pratiques agricoles particulières pour limiter les risques de pollution (le programme d'action).

Zone sensible : une zone est définie comme sensible par la directive européenne 91/271/CEE dite ERU si :

- elle est eutrophe ou pourrait le devenir à brève échéance en l'absence de mesures de protection ;
- il s'agit d'une eau douce de surface destinée au captage d'eau potable qui pourrait contenir une concentration de nitrate supérieure à celle prévue par la directive 75/440 (directive relative à l'eau potable) soit 50 mg/l ;
- un traitement plus rigoureux au sens de la directive est nécessaire pour satisfaire aux objectifs d'autres directives.

▶ L'ACTIVITÉ DE LA POLICE DE L'EAU EST RESTÉE SOUTENUE EN 2017 AVEC :

- ▶ **137** décisions suite à l'instruction de dossiers dont **7** autorisations environnementales et **30** dossiers de déclaration ;
- ▶ **98** contrôles réalisés en matière de police de l'eau dont **94 %** étaient non conformes ;
- ▶ **425** avis émis pour la prise en compte des enjeux milieux aquatiques pour le compte d'autres réglementations ;
- ▶ **23** pré-instructions ou cadrages de dossier en amont de l'engagement des procédures administratives.



Requalification A6-A7 : vers un boulevard urbain apaisé

Rhône

Le déclassement du statut autoroutier des portions des autoroutes A6 et A7 en traversée de l'agglomération lyonnaise a été prononcé par décret ministériel du 27 décembre 2016.

Ces voies ainsi déclassées ont ensuite été transférées à la Métropole par arrêté préfectoral du 17 février 2017, avec une prise d'effet au 1^{er} novembre 2017.

Cette décision est une étape fondatrice du processus qui se traduira, à terme, par un report du trafic de transit vers l'extérieur de l'agglomération lyonnaise et par la requalification de l'axe A6-A7 en véritable boulevard urbain apaisé.

Dans cette perspective, la DREAL conduit actuellement, en partenariat avec la Métropole de Lyon, une étude sur les dispositifs qui permettraient d'orienter le trafic de transit vers les itinéraires de grand contournement. Une première réunion de présentation des études a été organisée le 30 novembre 2017 à la Métropole de Lyon, avant d'autres réunions de concertation avec l'ensemble des territoires concernés en 2018.

Après l'avis favorable de la commission, la DREAL poursuit les études du projet d'aménagement du Rondeau

Isère

Le projet d'élargissement à 2x3 voies de l'A 480 et d'aménagement de l'échangeur du Rondeau est mené conjointement par AREA et la DREAL

L'opération conduite par la DREAL sur le secteur du Rondeau consiste en la création d'une tranchée couverte sur la RN87 qui permettra de dissocier les flux de circulation et d'améliorer l'intégration paysagère et urbaine de l'infrastructure. Les études préalables ont été menées à bien en 2017 en vue du lancement de l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique conduite du 20 novembre au 12 janvier 2018.

Les conclusions favorables de la commission d'enquête, rendues début 2018, permettent d'engager la phase relative aux études de conception détaillées, parallèlement à l'instruction de l'autorisation environnementale. Le projet d'aménagement de l'échangeur du Rondeau est soutenu et financé par l'État, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le conseil départemental de l'Isère et Grenoble Alpes Métropole.



Nœud ferroviaire lyonnais : améliorer et moderniser les circulations est une priorité

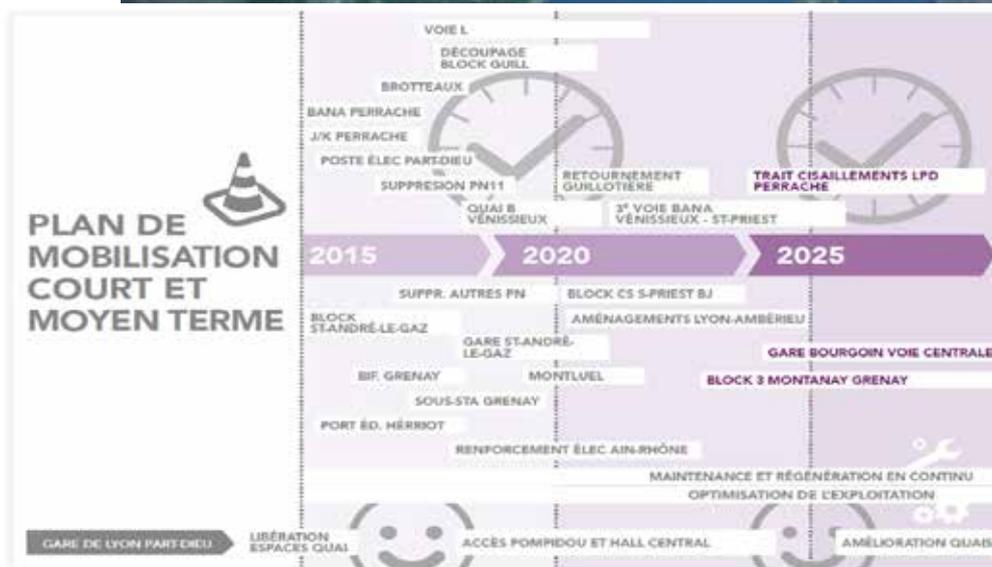
Rhône

À l'intersection de grands axes européens et nationaux, où converge la majeure partie des lignes ferroviaires de la région, le nœud ferroviaire lyonnais (NFL) joue un rôle important dans le fonctionnement des transports du quotidien auxquels l'État entend donner la priorité pour les prochaines années.

L'État représenté par le préfet de région est ainsi mobilisé pour la modernisation et l'amélioration des circulations au cœur du NFL, qui compte tenu de la densité des trains qui le traversent (1 150 trains y circulent quotidiennement), atteint ses limites de capacité. À ce titre, le vaste programme d'investissement à court-moyen terme, 505 M€ cofinancés par l'État dans le cadre du CPER 2015-2020, comprend en particulier :

- la création d'une voie supplémentaire en gare de Lyon Part-Dieu (voie L) ;
- le réaménagement du Pôle d'échanges multimodal (PEM) de la Part-Dieu avec notamment la création de nouveaux accès aux quais ;
- la mise en œuvre d'opérations dites de robustesse visant à améliorer la régularité des trains et le retour à la normale en cas d'alsés (mesures de signalisation et de régulation de trafic, renforcement électrique, amélioration de la gare de Saint-André-le-Gaz, etc.).

À plus long terme, l'État réfléchit au développement de l'offre ferroviaire au sein du nœud, en lien avec l'augmentation de trafic générée par les grands projets et par la progression des services TER, à l'horizon 2030-2040. Les orientations d'aménagement envisagées seront soumises à un débat public en 2019.



Mise à 2 x 2 voies de la RCEA par concession autoroutière entre Montmarault et Digoin : déclaration d'utilité publique

Allier

Le projet de mise à 2x2 voies de la RCEA par concession autoroutière entre Montmarault et Digoin a été déclaré d'utilité publique par décret en Conseil d'État du 20 avril 2017.

La signature de la concession de cette future autoroute A 79 est attendue courant 2018, le lancement des travaux fin 2019 et la mise en service complète fin 2021.

Le futur concessionnaire réalisera la section entre Sazeret et Digoin, qu'il financera pour un coût estimé à 506 M€. Les travaux de l'échangeur de Montmarault, entre A 79 et A 71, à l'extrémité ouest du projet, sont déjà confiés à Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) dans le cadre du plan de relance autoroutier. Le chantier de cet échangeur débutera en 2018.

INFRASTRUCTURES, CONTRÔLE DES TRANSPORTS ET DES VÉHICULES



Simplification des autorisations de transports exceptionnels Auvergne-Rhône-Alpes

Avant la réforme relative à la circulation des transports exceptionnels de 2016, les entreprises spécialisées déposaient une demande d'autorisation préfectorale auprès du service instructeur du département de départ du convoi. Les gestionnaires de réseaux et de voiries (conseils départementaux, métropoles, DIR, sociétés d'autoroute, SNCF...) étaient systématiquement consultés pour chaque convoi.

De nouvelles procédures visant à réduire les délais d'instruction ont été publiées en février 2017.

Pour les plus petits convois (moins de 48 tonnes) est créé un régime déclaratif se substituant au processus d'autorisation préalable.

La réforme vise aussi à identifier trois réseaux routiers départementaux (72, 94 et 120 tonnes), validés par les gestionnaires d'infrastructures qui ne seront plus consultés à chaque convoi. La mise au point de ces réseaux nécessite un important travail avec les gestionnaires de réseaux. Une des principales difficultés réside dans la validation du franchissement des ponts au-dessus des voies ferrées et des autoroutes.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les consultations ont commencé au printemps 2017. Les arrêtés de classement des réseaux de la Haute-Loire et du Rhône ont été signés en fin d'année 2017. Ceux des réseaux de l'Allier, du Cantal, de l'Ardèche et de la Drôme ont été signés début 2018. La publication des arrêtés des six autres départements devrait s'échelonner de mai-juin 2018 pour les plus avancés (Ain, Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Savoie) à septembre 2018 pour les plus tardifs (Isère, Savoie).

La nouvelle réglementation autorise également des enveloppes de convois admissibles selon des caractéristiques maximales de masse et de dimensions.

Enfin, la réforme a significativement allégé les formalités demandées aux transporteurs.

CHIFFRES CLÉS CONTRÔLES DES TRANSPORTS ET DES VÉHICULES

▶ RÉGULATION ET CONTRÔLE DU TRANSPORT ROUTIER



10 132

entreprises inscrites au registre des transports routiers

5 707 entreprises de transport de marchandises

3 498 entreprises de transport de voyageurs

927 commissionnaires de transport



11 645

véhicules contrôlés sur la route

53 % de non-résidents (immatriculés à l'étranger)

21 % en infraction



553 dossiers de dérogations* à l'interdiction pour les poids lourds de circuler le week-end et les jours fériés



491 sièges

d'entreprises contrôlés

38 % en infraction

Une vaste opération de contrôle sur route médiatisée

Auvergne-Rhône-Alpes

Le 3 octobre 2017, sur l'ensemble de la région, les contrôleurs des transports de la DREAL ont réalisé simultanément 19 opérations de contrôle des transports routiers de marchandises sur des véhicules utilitaires légers (camionnettes de poids total autorisé inférieur ou de 3,5 tonnes).

Ces opérations ont été conduites conjointement avec les inspecteurs du travail de la DIRECCTE et les forces de l'ordre (gendarmerie, police, douanes) :

- 360 véhicules ont été contrôlés dont 336 véhicules utilitaires légers (41 % immatriculés à l'étranger) ;
- 26 % des véhicules étaient en infraction (certains cumulant plusieurs infractions) :
 - 4 délits relevés : 3 relatifs à du travail dissimulé et un relatif à du cabotage routier par un transporteur étranger ;
 - 36 contraventions de 5^e classe relevées principalement pour des non-respects du code des transports ;
 - 106 contraventions de 4^e classe relevées principalement pour des surcharges.
- 20 situations ont nécessité de mener des vérifications complémentaires pour s'assurer du détachement effectif de salariés d'entreprises étrangères ou de la déclaration effective des salariés d'entreprises françaises ;
- 18 véhicules ont fait l'objet d'une immobilisation immédiate du fait d'un dépassement important du poids total autorisé impliquant un risque pour la sécurité routière. À titre d'exemple, un des véhicules en infraction circulait à une masse de 6200 kg pour 3500 kg autorisés.

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité a participé à l'opération de contrôle se déroulant sur l'aire de Communay sur l'A46 (Rhône). Médiatisée, cette opération a permis de sensibiliser les professionnels sur la réglementation applicable dans le domaine du transport de marchandises et fait connaître au grand public l'action de l'État en matière de régulation de ce secteur.

Sanctions administratives : un outil de régulation de certaines professions

Auvergne-Rhône-Alpes

L'exercice de certaines professions fait l'objet d'une régulation par la puissance publique ; dans le domaine des transports et des véhicules routiers, cela concerne notamment les transporteurs, les organismes en charge de la formation des conducteurs ou des responsables des activités transport, et les centres ainsi que leur personnel en charge du contrôle technique périodique des véhicules.

La surveillance administrative de ces opérateurs, opérée par la DREAL et d'autres corps de contrôle, se conclut, pour certains comportements, par la mise en œuvre de sanctions administratives afin d'assurer une régulation immédiate visant soit à la sécurité routière, soit à l'exercice d'une concurrence loyale dans le secteur d'activité.

Ainsi, au cours de l'année 2017, ont été conduites des procédures aboutissant aux sanctions administratives suivantes :

- pour les transporteurs routiers :
 - 5 entreprises françaises ont été sanctionnées par des immobilisations de véhicules (7 à 14 véhicules) ou des retraits de copies de licences de transport pour des durées de 1 à 3 mois,
 - 3 entreprises étrangères ont fait l'objet d'une interdiction de cabotage (acheminement de marchandise sur une distance courte) pour une durée de 6 mois à un an ; ces sanctions ont été décidées après avis de la commission territoriale des sanctions administratives.
- dans le domaine du contrôle technique périodique des véhicules : 3 centres de contrôle et 4 contrôleurs ont vu leur agrément suspendu (interdiction de réaliser les activités) pour des durées allant de trois jours à un mois ;
- dans celui de la formation au transport routier : l'agrément d'un centre de formation intervenant dans la formation obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises a été suspendu pour une durée de six mois.

La DREAL engage systématiquement un contrôle dans les mois qui suivent l'exécution des sanctions afin de s'assurer de leur effet positif.



▶ CONTRÔLE TECHNIQUE DES VÉHICULES

81 réceptions communautaires européennes

114 réceptions de prototypes en vue de la commercialisation d'une série de véhicules

3916 réceptions individuelles de véhicules

178 visites de surveillance d'installations de contrôles techniques périodiques de véhicules

377 supervisions de contrôles techniques de véhicules



▶ TRANSPORTS EXCEPTIONNELS*

185 déclarations

2729 arrêtés (convois partant d'un département de la région)

10451 avis (convois traversant un département de la région)



* mission exercée uniquement sur les départements ex-rhonalpins

POLITIQUES TERRITORIALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

50 ans d'urbanisation résumés en moins de secondes de vidéo !

Auvergne-Rhône-Alpes

Ces vidéos retracent un demi-siècle d'urbanisation en Auvergne-Rhône-Alpes par une succession de cartes établies chaque année entre 1960 et 2015, créées à partir de données de l'administration fiscale. Le défilement des images permet de montrer la diffusion de l'urbanisation à l'échelle départementale mais aussi à l'échelle de chacun des 175 EPCI de la région.

Porter un regard vers les phénomènes du passé permet notamment de constater que les extensions se sont opérées presque exclusivement sur des terres agricoles, avec un phénomène d'accélération ces trente dernières années.

La DREAL souhaite mettre à la portée de tous ces éléments de connaissance pour illustrer et communiquer afin d'enrichir le débat à l'échelle intercommunale. Les vidéos sont utilisées localement pour sensibiliser les acteurs à la question de l'urbanisation excessive au détriment d'espaces naturels et agricoles. Elles suscitent des réactions et peuvent enclencher des travaux plus approfondis en lien avec la consommation d'espaces.

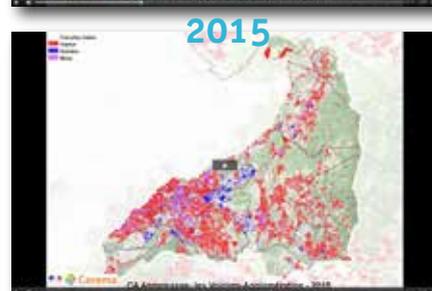
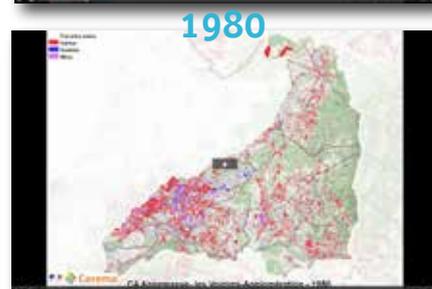
Pour les découvrir, rendez-vous sur le site internet de la DREAL :

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique Aménagement Paysage



1186
visiteurs ont
consulté les vidéos
entre septembre et
décembre 2017



CA Annemasse-les-voirons-agglomération

Les chantiers de jeunes bénévoles : un outil de formation des jeunes citoyens au service du développement territorial et de l'éducation à l'environnement.

Auvergne-Rhône-Alpes



Tout l'enjeu de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), par ses différentes formes (information, sensibilisation, formation, accompagnement au changement), c'est de donner au citoyen, tout au long de sa vie, les connaissances et les moyens pour amorcer la transition écologique et faire évoluer son comportement au quotidien.

Les chantiers de jeunes s'insèrent dans ce cadre puisqu'ils permettent aux jeunes citoyens de s'engager autour d'un projet d'intérêt général utile à une collectivité locale ou à une association, durant une à trois semaines.

C'est en partenariat avec la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes que la DREAL a financé en 2017 une quinzaine de chantiers jeunes répondant aux enjeux du ministère. Encadrés par une équipe technique et pédagogique, les jeunes citoyens ont mené des actions concrètes de développement territorial : écoconstruction d'un

site de sensibilisation aux énergies renouvelables, la réhabilitation de sentiers de randonnée, des travaux de réouverture de milieux au sein d'un espace naturel sensible (ENS), l'appui associatif pour le réemploi des vélos (récupération, démontage, réparation en atelier) sous le prisme de l'économie circulaire.

Au-delà du projet territorial, chaque chantier permet une réelle sensibilisation des jeunes citoyens au développement durable, notamment à travers les animations proposées, les rencontres avec les acteurs locaux et la vie collective (recyclage des déchets, achat de produits locaux, utilisation de la mobilité douce...).

Une concertation régionale, qui associe les services de l'État (DRDJSCS, DREAL, DRAC, DDCS(PP)), les associations organisatrices de chantiers et certaines collectivités, a permis la programmation des chantiers et leur évaluation en fin d'année.



ASSISES NATIONALES DE LA MOBILITÉ

Le bilan en Auvergne-Rhône-Alpes

Les assises nationales de la mobilité : initier des orientations fortes pour faire évoluer la mobilité en France

Initiées par le gouvernement, les assises nationales de la mobilité ont permis d'organiser une grande consultation nationale entre septembre et décembre 2017, afin de préfigurer la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui sera votée en 2018. Ces assises nationales ont également contribué à initier une nouvelle dynamique sur l'ensemble des territoires pour faire émerger de nouvelles solutions permettant une mobilité du quotidien plus solidaire et qui répond aux enjeux du plan climat.

Dans ce cadre, la DREAL s'est fortement mobilisée pour susciter des contributions des collectivités locales et acteurs privés ou associatifs. Cette mobilisation s'est notamment traduite par l'organisation de trois ateliers territoriaux sur Aurillac, Lyon et Annecy. 240 acteurs (élus, acteurs économiques et plus généralement de la société civile) se sont réunis pour réfléchir aux enjeux de la mobilité sur leurs territoires contrastés, qu'il s'agisse de zones rurales, urbaines ou péri-urbaines.

Les ministres Elisabeth Borne et Jacques Mézard se sont rendus à Aurillac le 6 novembre 2017 pour rencontrer les acteurs locaux.

Les différentes contributions reçues ont mis en avant nombre d'initiatives sur l'ensemble de ces territoires. Il conviendra de les accompagner, de les conforter, de les faire connaître et de mieux les coordonner afin de tirer parti des synergies. Elles ont également identifié des propositions pour répondre aux enjeux de la mobilité de demain.



© Damien Valente - Terra

Vers une loi d'orientation des mobilités

Cette loi aura pour objectif de renouveler l'approche de la mobilité en France, laissant en particulier une place importante à la mobilité du quotidien quels que soient les territoires, et à l'optimisation des réseaux de transports existants comme préalable aux nouveaux projets. Les sujets de la gouvernance et de l'innovation sont aussi des éléments centraux de la future loi. Enfin, la LOM donnera un place importante à la solidarité pour que la mobilité ne constitue plus un frein à l'accès à l'emploi ou encore que les territoires les moins denses puissent bénéficier de services de mobilité et d'infrastructures de bon niveau.

La DREAL, véritable acteur-relais de la mobilité en région

Pour maintenir la dynamique, la DREAL se tient en 1^{re} position dans l'application de la loi sur le territoire régional en lien avec les 12 DDT. Dans un rôle de veille, d'expertise technique des innovations mais aussi de soutien financier, elle constitue un véritable relais auprès des collectivités territoriales pour leur proposer des projets adaptés aux caractéristiques des territoires.

LES ASSISES DE LA MOBILITÉ EN QUELQUES CHIFFRES...

3 mois d'écoute, de débat et de questionnement collectif

AU NIVEAU NATIONAL

60 réunions dans les territoires

2 500 propositions et

25 000 votes sur la plateforme participative

400 réunions des groupes de travail thématiques

600 spécialistes de tous horizons sont réunis

200 cahiers d'acteurs ont enrichi les réflexions

AU NIVEAU RÉGIONAL

3 ateliers organisés sur le territoire (Aurillac, Lyon, Annecy)

240 participants aux ateliers

17 réunions des groupes de travail thématiques

20 cahiers d'acteurs ont enrichi les réflexions



© Damien Valente - Terra

CONNAISSANCE, PROSPECTIVE ET ÉVALUATION

Ouverture de D@tARA, le portail de l'information géographique de la région

Auvergne-Rhône-Alpes

Le 1^{er} juillet 2017, la plateforme D@tara (pour "données en Auvergne-Rhône-Alpes", www.datara.gov.fr) était officiellement mise en ligne.

C'est une plateforme de publication de données géographiques et, bientôt ouverte à tous, pilotée par les services de l'État.

La DREAL co-anime le dispositif avec le SGAR et va assurer à partir de 2018, l'administration technique de l'outil PRODIGE, le logiciel utilisé par D@tara pour la publication de données et de cartes conformément aux règles imposées par la communauté européenne (Directive INSPIRE).

2017 a été consacrée à la fusion des patrimoines de données ex-Auvergne (Prodige Auvergne) et ex-Rhône-Alpes (Georhonealpes).

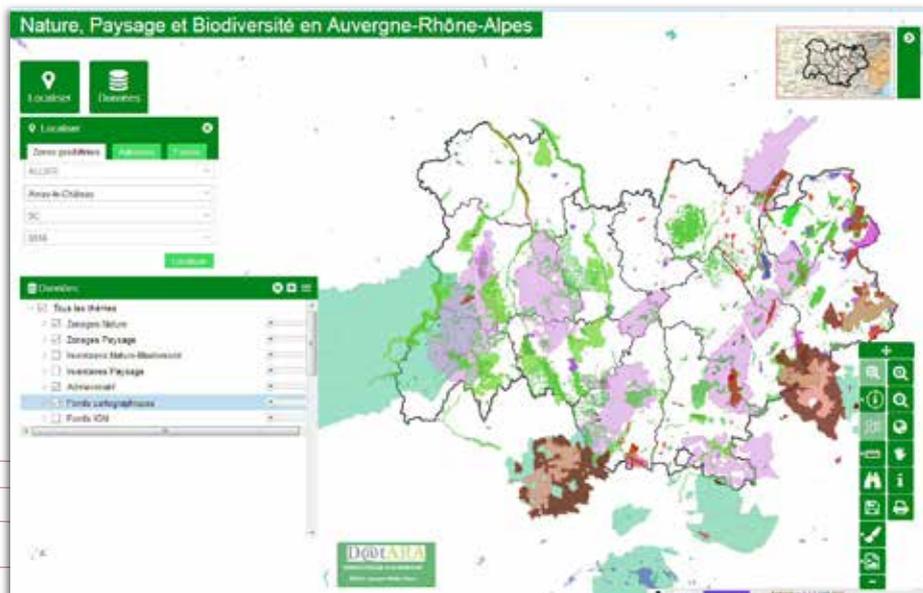
Les données et cartes interactives de la DREAL sont désormais publiées à l'échelle de la nouvelle région.

En juillet 2018, l'interface de D@tara fera peau neuve afin de présenter une interface plus moderne et conviviale et de faciliter la recherche de cartes et données.

Enfin, il sera bientôt possible de publier sur D@tara toutes sortes de données ouvertes et pas seulement SIG grâce au soutien de @RCHIPEL, le laboratoire d'innovation territoriale de l'État porté par le SGAR.

D'autres projets vont également voir le jour dans les mois à venir : une base de données communale, support des Porter à Connaissance Numériques de l'État, et de nouvelles fonctionnalités de Dataviz (visualisation de données).

D@tara est l'outil support de la DREAL pour ses publications de données, mais il est aussi ouvert à tous sur le site internet.



En savoir +

La plateforme D@tARA

Le laboratoire @rchipel

Exemples de publications à l'échelle de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour plus d'informations : contact@datara.gov.fr

CHIFFRES CLÉS

L'OCCUPATION DES SOLS AU NIVEAU RÉGIONAL

6 %

des sols sont artificialisés

47 %

des sols sont recouverts de forêts ou en milieu naturel

dont

39 %

sont des forêts

26 %

sont des prairies

44 %

des sols sont consacrés à l'activité agricole

Nouvelle version de la base de données OSCOM : 15 niveaux d'analyse supplémentaires Auvergne-Rhône-Alpes

La DREAL a produit en 2017, une nouvelle version de la base de données géographiques OSCOM (Observatoire des Surfaces à l'Échelle Communale).

La première version OSCOM v1 créée en 2016, permettait de décrire à grande échelle l'état d'occupation du sol de la région en cinq postes : territoires artificialisés, territoires agricoles, forêts et milieux semi-naturels, eaux continentales, surfaces indéterminées.

À présent, la nouvelle version (OSCOM v2) apporte un deuxième niveau de lecture en 15 catégories : zones urbanisées, cultures permanentes, forêts, surfaces d'eau, cours d'eau, à bâtir, etc.

OSCOM v2 est en téléchargement sur la plate-forme D@tara afin d'être librement utilisée par tous les acteurs régionaux intéressés par les questions foncières.

La méthodologie, les principaux résultats ainsi qu'un classeur statistique fournissant les résultats détaillés pour l'ensemble des communes de la région sont disponibles sur le site Internet de la DREAL.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique Développement Durable et Données, Foncier & Consommation d'espace

Journée régionale d'étude : mieux connaître pour mieux appliquer les politiques Auvergne-Rhône-Alpes

La connaissance est un préalable incontournable à la mise en œuvre efficace des politiques publiques. Dans le cadre du déploiement de sa stratégie régionale des études, la DREAL a développé des outils d'aide à la production et à la valorisation d'études à destination des services de l'État.

En novembre 2017, la DREAL a organisé une réunion régionale des études consacrée aux "outils et moyens de production de la connaissance". Elle visait, à faire connaître les ressources (statistiques et géomatiques) mobilisables et à permettre d'utiliser ces informations en précisant leurs conditions de production, leur intérêt et leurs limites à travers des présentations réalisées par l'INSEE, la DIRECCTE, la DRAAF et la DREAL.

La présence d'établissements d'enseignement supérieur et le témoignage de DDT ont permis d'aider les participants à savoir comment s'appuyer sur les équipes universitaires locales et leurs étudiants pour développer des partenariats enrichissants.

Flash études

2017 a également été l'année de lancement du « Flash-études Auvergne-Rhône-Alpes ». Cette e-lettre trimestrielle réalisée par la DREAL en collaboration avec les DDT vise à valoriser la production d'études par les services du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires en région. Elle permet aussi de diffuser diverses actualités liées à la production de connaissance sur les champs de compétence de ces ministères.



L'autorité environnementale appliquée en région Auvergne-Rhône-Alpes

L'évaluation environnementale est une démarche qui vise à intégrer le plus en amont possible les préoccupations d'environnement dans l'élaboration des **projets, des plans et programmes** et des **documents d'urbanisme**, afin de favoriser le développement durable du territoire.

En 2017, la DREAL a produit 1 443 actes.

Concernant les « **plans et programmes** » et **documents d'urbanisme** :

c'est la Mission Régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes (MRAe), créée en 2016, qui signe les avis et les décisions d'examen au cas par cas préparés par le pôle Autorité environnementale de la DREAL.

310 décisions dites au « cas par cas » ont été prises par le pôle. 15 % d'entre elles ont ensuite entraîné une évaluation environnementale, la répartition géographique traduisant une forte disparité entre les départements.

À noter les conséquences de la décision du Conseil d'État du 19 juillet 2017 qui, annulant certaines dispositions du code de l'urbanisme, conduit les collectivités à demander un examen au cas par cas des procédures de modification de documents d'urbanisme.

210 avis (dont 61 % d'avis tacites sans observation) ont porté sur des documents d'urbanisme (cartes communales, PLU, PLUi, SCoT) en majorité et des plans et programmes

(Zonages d'assainissement (eaux usées et/ou pluviales), SAGE, PCAET, PDU, règlements de boisement, AVAP...).

Concernant l'Autorité environnementale pour les « **projets** » (projets urbains, projets d'infrastructures, de tourisme et de loisir, d'ouvrages soumis à la loi sur l'eau, ICPE, production d'énergie...) : c'est le préfet de région qui a exercé cette compétence jusqu'au 6 décembre 2017, date à laquelle le Conseil d'État lui a retiré cette compétence pour les avis.

Cette compétence a été confiée depuis le 20 décembre 2017 de façon transitoire à la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes, le préfet restant compétent pour les décisions d'examen au cas par cas des projets.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a instruit environ :

- **630 décisions suite à examen au « cas par cas »** avec environ 11 % de soumission et 89 % de non-soumission à évaluation environnementale
- **293 avis** (dont 18 % d'avis tacites sans observation).



La DREAL est en route pour la certification ISO 9001 version 2015 !

Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre de sa création, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a structuré son fonctionnement sur un système de management par la qualité. Construit par les équipes, il vise la satisfaction des donneurs d'ordres, des partenaires et des bénéficiaires par une démarche d'amélioration continue des activités et des productions. Il est organisé sur trois axes directeurs qui assoient la transversalité du fonctionnement :

- mettre en œuvre les politiques portées par ses ministères de tutelle ;
- piloter la DREAL et la zone de gouvernance ;
- manager et rendre aux agents et aux services des prestations de qualité.

2017 a été l'année de la consolidation de ce système de management par la qualité. Ainsi, la DREAL a relancé dans ce cadre son dispositif d'écoutes externes pour évaluer la qualité de son action.

En interne, l'appropriation du système a été confortée par des séances déployées dans tous les services.

Un premier audit externe mené en octobre 2017 par la société AB Certification a permis d'évaluer sa pertinence et son efficacité. Il a ainsi mis en évidence de nombreux points forts du dispositif et recommandé des améliorations sur quelques points de vigilance. La DREAL est en marche pour la certification ISO 9001 version 2015 en 2018.



Séance SMQ - service HCVD

Des prestations mutualisées pour la commande publique et la comptabilité

Auvergne-Rhône-Alpes

Une soixantaine d'agents composent le service commande publique et prestations comptables, et œuvrent au quotidien pour plusieurs services départementaux et régionaux de l'État. Le service est organisé en deux pôles pour répondre au mieux aux besoins :

● PÔLE COMMANDE PUBLIQUE



● PÔLE PRESTATIONS COMPTABLES



En 2017, les quatre agents du pôle commande publique ont apporté leur expertise dans le cadre du projet de relocalisation de la Cité administrative d'État à Lyon : ils ont accompagné les services de l'État à concevoir les marchés publics pour recruter un bureau d'étude ainsi qu'un programmeur. À côté des missions d'instruction et de passation de marchés, l'activité de conseil aux services s'est fortement développée cette année.

Nouvelle organisation pour la paie des agents : les agents désormais payés par le pôle GAPR de Clermont-Ferrand

Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre de la fusion et en accord avec la DRH du ministère et avec la direction générale des finances publiques (DGFIP), il a été décidé qu'à chaque site (Clermont et Lyon) serait attribuée la paie d'un service de l'État (DREAL, DDT, DIRCE, etc.).

Chacun des deux sites est finalement spécialisé dans la paie d'un service de l'État et dans une perspective d'équilibre, les deux sites ont conservé leur rôle de gestionnaire de paie. Suite à cette réorganisation, les agents DREAL de catégories B et C de statut MTES et de l'ensemble des agents de statut MÉFI sont désormais payés par le site de Clermont.

Ce regroupement a induit le transfert de 575 dossiers du site de Lyon vers Clermont-Ferrand. Aussi, pour rétablir l'équilibre du nombre de dossiers entre les deux sites tout en maintenant une prestation de qualité pour l'ensemble des services de la région, il a été convenu de transférer la prestation de gestion administrative et de paie des agents des services de l'Allier, de la Haute-Loire et du CVRH sur le site de Lyon.

Cette nouvelle organisation est entrée en vigueur pour la paie de mai 2017 sans dommage pour les agents.



● DÉTAIL DE LA NOUVELLE ORGANISATION DES DOSSIERS DE PAIE

SITE DE LYON



sont en charge des services de l'État
**DIRCE, CVRH, DDT, DDCSPP,
CETU, STRMTG**

SITE DE CLERMONT-FERRAND



sont en charge des services de l'État
**DREAL, DIRMC, DDT
et DDCSPP 15, 63**

● DÉTAIL DE LA NOUVELLE GESTION DES DOSSIERS DE RETRAITE

SITE DE LYON



sont en charge des services de l'État
**DIRCE, CVRH, DDT, DDCSPP,
CETU, STRMTG**

SITE DE CLERMONT-FERRAND



sont en charge des services de l'État
**DREAL, DIRMC, DDT
et DDCSPP 15, 63**

AIN

Un nouveau plan de prévention des risques technologiques dans la plaine de l'Ain

Six ans après la première prescription, le nouveau plan de prévention des risques technologiques (PPRT) du parc industriel de la plaine de l'Ain (PIPA) est en cours de finalisation.

Le 22 mars 2012, la première prescription de ce PPRT multi-sites comprenait trois établissements Seveso seuil haut :

- Basf Pharma (fabrication à façon de produits pharmaceutiques et intermédiaires) ;
- Speichim Processing (distillation à façon de produits intermédiaires et régénération de solvants usagés) ;
- Totalgaz (dépôt de gaz).

Des évolutions importantes sont survenues depuis.

La cessation d'activité de la société Totalgaz en 2014 et le néo-assujettissement de la société Trédi (installation de traitement de déchets dangereux) à la directive Seveso ont imposé de nouvelles études et une nouvelle prescription de ce PPRT autour des trois sites Seveso seuil haut aujourd'hui en activité au sein du PIPA :

- Sociétés Siegfried (ex Basf Pharma) ;
- Trédi ;
- Speichim Processing.

Le nouveau PPRT a été prescrit le 1^{er} décembre 2017 et devrait être approuvé fin 2018.



© Google, Données cartographiques 2018 © Google

En savoir plus...

Les sites classés **Seveso** sont des installations industrielles dangereuses répertoriées selon le degré des risques qu'elles peuvent entraîner.

Une **cessation d'activité** entraîne la réalisation de différentes études sur la pollution des sols de l'ancienne usine.

ALLIER

Mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques pour l'usine All Chem de Montluçon

L'usine All Chem de Montluçon, classée Seveso seuil haut, réalise diverses fabrications de produits chimiques pour de grands donneurs d'ordre internationaux. Cette usine située en zone urbaine dense peut induire, en cas d'accident, des rejets toxiques pouvant causer des blessures irréversibles sur une zone de 500 à 800 mètres. Plusieurs milliers de personnes sont ainsi concernées.

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT), approuvé en janvier 2014, prévoit deux volets :

- l'un concerne le rachat de logements situés à proximité immédiate de l'usine exposés à un risque trop important ;
- l'autre porte sur la réalisation de travaux chez les riverains dans un périmètre plus éloigné, pour renforcer l'étanchéité des habitations en cas d'émanation de substances toxiques chez All Chem.

La mise en œuvre de ce PPRT a avancé de manière importante en 2017. Le rachat des habitations est financé à parts égales entre les collectivités (agglomération de Montluçon, conseil départemental et conseil régional) à hauteur de 25 % du montant des travaux, l'État (crédit d'impôt de 40%) et l'industriel (25 %) pour un budget global de 423 k€.

Les travaux d'amélioration de l'étanchéité à l'air des logements sur le périmètre PPRT ont fait l'objet d'une démarche expérimentale qui a depuis été validée au niveau national.

Dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat portée par l'agglomération de Montluçon, 300 logements ont eu la possibilité d'adhérer à la démarche. 62 dossiers de demande de travaux ont été déposés fin 2017 (diagnostic du bâti existant, amélioration du niveau de confinement du logement).

La mise en œuvre des travaux va maintenant pouvoir démarrer en 2018.



L'Ardèche : 1^{er} département éolien de la région !

En Europe, l'éolien actuellement en service représente l'équivalent de près de quarante réacteurs nucléaires. La France, qui possède le 2^e potentiel européen pour son gisement éolien, a pris un retard important dans ce type d'aménagement, mais elle s'est engagée à le combler.

Dans ce contexte, 2017 aura été une année particulièrement dynamique en Ardèche pour ce secteur. En effet, 26 éoliennes ont été mises en service sur le plateau ardéchois par l'opérateur EDF-EN pour une puissance de 66,3 Mégawatts. Ce parc est le plus puissant de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

À noter également la construction de cinq éoliennes par la Compagnie Nationale du Rhône à Saint-Georges-les-Bains pour une puissance de 11,5 Mégawatts. Une particularité spectaculaire du chantier aura été le transport des éoliennes par des châssis automoteurs évitant ainsi de réaliser des travaux notables.

Cinq éoliennes ont été construites à Saint-Pierre-sur-Doux et sont exploitées par la société Ostwind pour une puissance de 11,5 Mégawatts.

Première pour la région, le renouvellement de 12 éoliennes sur les 14 existantes à Saint-Étienne-de-Lugdarès, exploitées par Boralex, par des modèles plus grands d'environ 20 mètres a été autorisé. Cette évolution fait passer la puissance nominale du parc de 22,6 Mégawatts à 39,9 Mégawatts.

À noter que tous ces travaux ont contribué à soutenir l'activité des travaux publics durant l'année 2017 avec une douzaine de millions d'euros de marchés de travaux attribués à des entreprises locales.



CANTAL

La gestion de l'après-mines dans le Cantal en 2017

Bien que l'activité minière dans le Cantal ait été assez réduite de par le contexte géologique du département, il existe certains secteurs notables d'exploitation en périphérie du département :

- au sud, avec les anciennes exploitations de Wolfram (tungstène) dans le secteur de Chaudes-Aigues, de Teissière-lès-Bouliès et de Leucamp ;
- au nord-ouest, avec celle de charbon sur le sillon houiller, à Champagnac et Ydes et celle d'uranium à Saint-Pierre ;
- au nord-est, avec celles d'antimoine et d'arsenic sur le secteur cantalien de l'important district de Brioude-Massiac.

L'État est responsable du passif minier. Dans ce cadre, sur la base d'études menées par Géodéris (expert minier de l'État), la DREAL a finalisé un inventaire des aléas miniers résiduels liés aux anciennes exploitations minières.

Les résultats des études finalisés en 2017 montrent que ces aléas restent modérés mais ont conduit la DREAL à engager plusieurs actions lors de l'année écoulée :

La finalisation du porter à connaissance officiel des aléas miniers, inventoriés par l'expert de l'État, a conduit à l'information des 28 communes concernés. Il s'avère que les secteurs recensés sont non urbanisés, avec des enjeux faibles.

Le lancement d'une opération de mise en sécurité des districts miniers de Molèdes et de Teissières-lès-Bouliès dont le financement par le ministère en charge

de l'environnement a été obtenu au titre de la gestion du passif par l'État. La sensibilité du secteur sur le plan de la biodiversité (site Natura 2000) nécessite des évaluations d'incidences sur la faune protégée (chauves-souris) qui fréquente les anciennes galeries, préalablement aux travaux de mise en sécurité prévus en 2019.

Dans l'attente, l'État procédera à la mise en place de panneaux avertisseurs du danger et à la mise en place de clôtures empêchant l'accès du public aux orifices miniers.



LOIRE

Aménagement de 16 ha la zone d'activité commerciale du Pont de l'Âne : la DREAL au cœur du plus vaste projet de requalification urbaine des dernières décennies

Située à l'entrée de l'agglomération stéphanoise par l'A72 et la N488, la zone d'activité commerciale (ZAC) du Pont de l'Âne abritait autrefois l'activité industrielle d'un abattoir Atemax. En 2015, le projet de réhabilitation de la zone intitulé « Projet Steel » a été lancé (15 millions d'euros d'investissements privés). L'EPASE (Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne) est devenu le gestionnaire du site chargé de dépolluer le sol pour passer d'un site à usage industriel à un site à usage mixte.

Comme pour chaque site pollué, le préfet de la Loire a chargé la DREAL d'effectuer :

- un examen de la dépollution (diagnostic des sols) ;
- un examen du plan de gestion (élimination de 40 000 tonnes traitées sur site extérieur) ;
- des demandes d'analyses complémentaires ;
- des inspections sur le site (sept ont été réalisées en deux ans).

Suite à ces nombreuses opérations de contrôle et d'analyses effectuées par les services de l'État, les travaux de dépollution ont été réalisés en 2017.

L'aménagement de la ZAC est l'une des trois opérations issues du vaste projet de requalification urbaine « Pont de l'Âne-Monthieu » pour dynamiser l'entrée de ville peu attractive et non adaptée aux piétons. Cette requalification urbaine globale prévoit :

- l'extension du centre commercial Monthieu (ouvert début 2018) ;
- l'aménagement du pôle commercial Steel (ZAC du Pont de l'Âne), prévu pour 2019 ;
- l'aménagement d'espaces publics alentours, prévu pour 2020.

Cette zone proposera aux ligériens commerces, loisirs et hôtels pour faire de cet ancien site industriel en entrée de ville, un espace attractif et durable où il fait bon vivre.



Figure 1 : localisation des sites ICPE et non ICPE au sein du Macrolot

HAUTE-LOIRE

Incendie d'Altriom, site de traitement de déchets

D'une capacité de 50 000 tonnes par an, le centre de traitement de déchets Altriom situé à Polignac a été mis en service en 2014. Il constitue le site de gestion des déchets ménagers et assimilés de la région du Puy-en-Velay, selon un procédé innovant et breveté de tri renforcé visant à réduire de plus de 90 % la quantité de déchets résiduels destinés à l'enfouissement, par une valorisation matière, la fabrication de compost et de combustible solide de récupération, ce dernier remplaçant des combustibles classiques notamment en cimenteries. Le 18 décembre 2017, un incendie a détruit une grande partie des installations.

L'action de la DREAL, au titre de l'inspection des installations classées, a consisté à vérifier les impacts environnementaux de l'incendie (eaux, air, sols, déchets), la mise en œuvre de solutions de substitution pour la gestion des déchets ménagers des collectivités clientes, en lien avec les départements voisins. La reconstruction du site avec prise en compte du retour d'expérience est également suivie. Le redémarrage est envisagé à l'automne 2018.



PUY-DE-DÔME

L'usine Constellium d'Issoire : gestion du risque chlore

L'usine Constellium d'Issoire est spécialisée dans la transformation de l'aluminium en plaques ou profilés, notamment pour le secteur de l'aéronautique. Elle emploie environ 1 500 personnes et s'étend sur plus de 90 ha, dont 20 ha sont couverts par des bâtiments.

Le procédé de fusion mis en œuvre utilise du chlore (substance très toxique) destiné à améliorer la qualité des alliages obtenus. En cas de fuite de chlore, les effets toxiques peuvent être ressentis par la population sur un large périmètre autour de l'usine.

L'industriel et l'inspection des installations classées de la DREAL ont identifié les mesures techniques les mieux à même de réduire le risque en cas de fuite de chlore. Ces mesures sont aujourd'hui opérationnelles.

Ainsi, les probabilités d'une fuite de chlore hors du local de dépotage ont été considérablement réduites et le périmètre qui serait malgré tout susceptible d'être impacté en cas de fuite a été divisé par trois.



RHÔNE

Intensification des inspections de sites classés à risques

Dans le cadre du suivi national des inspections des installations classées pour la protection de l'environnement réalisées par la direction générale de la prévention des risques (DGPR), il a été fait état, au printemps 2017, de ce que la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes affichait un volume insuffisant d'inspections.

Partant de ce constat régional (qui reflétait aussi la situation pour le Rhône), l'unité départementale du Rhône a décidé d'une action afin que les inspecteurs des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soient plus présents sur le terrain et assurent un nombre plus élevé de visites pour le même temps imparti.

Une opération de contrôle ciblée sur une semaine pour vérifier quelques prescriptions en masse a donc été décidée pour octobre 2017 avec au minimum deux inspections par agent réalisées de manière inopinée, sur une journée.

Les thèmes d'inspection retenus ont été les suivants :

- prélèvement d'eau en nappe dans le cadre du SAGE de l'Est Lyonnais et suite à l'approbation du plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) ;
- fluides frigorigènes compte tenu de l'impact des fuites sur l'atmosphère et incidence pour le plan climat ;
- suivi des plaintes et mises en demeure ;

Une cinquantaine d'inspections supplémentaires ont ainsi été effectuées permettant de contribuer, avec 250 inspections réalisées, à l'atteinte de 149% de l'objectif initial fixé.



Incendie Nantet La Léchère le 7/09/18 ©SDIS.

SAVOIE

Quatre incendies dans des centrales de tri des déchets dus au non-respect des normes de stockage

Dans le département de la Savoie, à l'automne 2017, quatre incendies sont survenus dans des établissements procédant au tri, au transit et au regroupement de déchets divers, dont des déchets de bois.

Deux incendies se sont déclarés sur des tas de déchets de "bois B" (bois peint, vernis ou revêtu) au dépôt Nantet à La Léchère et chez Axia à Francin. Le premier aurait été provoqué par la fermentation et le second reste d'origine inconnue.

Dans le dépôt Sibuet à Chamoux-sur-Gelon, le feu s'est déclenché suite au broyage d'une fusée de détresse collectée dans une déchetterie.

Enfin, le 4^e incendie au dépôt Savoie Pan à Tournon a lui aussi été déclenché par la fermentation d'un tas de sciure de bois.

Les visites d'inspection conduites le lendemain des incendies ont toutes mis en évidence que les volumes et les conditions de stockage des déchets de bois n'étaient pas respectés (facteur aggravant). Ceci a conduit à proposer des arrêtés préfectoraux de mise en demeure à l'encontre des exploitants.

Dans le cas de la société Axia, une action administrative et pénale lourde a été engagée : obligation d'effectuer des prélèvements d'air, déstockage des déchets de bois excédentaires, contrôle de la température et la séparation des tas de déchets, mise en demeure suite au non respect des mesures susmentionnées.

Le surstockage de déchets de "bois B" est lié en partie à un déséquilibre entre la collecte de ces déchets, qui a fortement augmenté, et la fabrication de panneaux de particules qui, elle, a fortement réduit, suite à la baisse de la demande.

HAUTE-SAVOIE

Pics de pollution : de nombreuses démarches entreprises pour améliorer la qualité de l'air

L'hiver 2016-2017 a été marqué par de nombreux pics de pollution sur l'ensemble du département avec un épisode de 35 jours consécutifs de pollution par les particules fines en décembre et janvier.

Lors de manifestations sur le territoire, la population est venue rappeler aux élus locaux et aux services de l'État ses demandes en faveur d'actions immédiates d'amélioration de la qualité de l'air (cérémonie des vœux des maires, états généraux de l'air organisés par les associations...). Ministres, collectivités, monde associatif et acteurs économiques sont intervenus pendant l'année pour entreprendre des démarches d'amélioration de la qualité de l'air.

La ministre Royal, en déplacement sur le territoire en février 2017, a annoncé la mise en place d'un plan d'action « territoire respirable » en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air. Après une rencontre avec le ministre des transports italien, un arrêté interdisant l'accès au tunnel du Mont Blanc pour les poids lourds euro 3 pendant les pics de pollution a été signé. Un groupe de travail binational réfléchit à la mise en place d'une interdiction pérenne.

En avril 2017, le préfet de la Haute-Savoie a demandé aux industriels de la commune de Passy (site SGL Carbon et usine d'incinération)

de produire un plan d'action visant à réduire les émissions en particules fines notamment lors des épisodes de pollution.

Par ailleurs, dans le secteur de la Vallée de l'Arve, un nouveau plan de protection de l'atmosphère (PPA) a été co-construit par tous les acteurs du territoire (collectivités, monde associatif, acteurs économiques). Plus de 300 personnes ont participé aux différentes réunions d'élaboration du nouveau plan prévu pour 2018. Le déplacement des trois ministres (transition écologique et solidaire, transports et santé) en vallée de l'Arve le 29 septembre a rappelé la nécessité d'une action sur le long terme en faveur la qualité de l'air.

Le Grand Annecy et le Grand Genève intègrent également cette démarche dans leurs politiques. Avec son adoption le 30 janvier 2018, lors des assises européennes de la transition énergétique, le Grand Genève se dote du premier plan transfrontalier d'amélioration de la qualité de l'air, PACT'AIR.

Annecy construit son plan local d'amélioration de la qualité de l'air et a sans attendre mis en place les vignettes CRIT'AIR pour limiter l'accès aux véhicules les plus polluants de son centre-ville lors des épisodes de pollution.



Usine SGL CARBON Passy

Publications

Guide technique du SDAGE



**VERS LA VILLE PERMÉABLE
COMMENT DÉSIMPÉRMEABILISER LES SOLS ?**

BRMPR

BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE Mars 2017



Guide technique du SDAGE



DÉLIMITER L'ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU

BRMPR

BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE Décembre 2016



Note technique du SDAGE



COMMENT METTRE EN ŒUVRE LES MESURES COMPENSATOIRES AUX ATTEINTES SUR LES ZONES HUMIDES ?

BRMPR

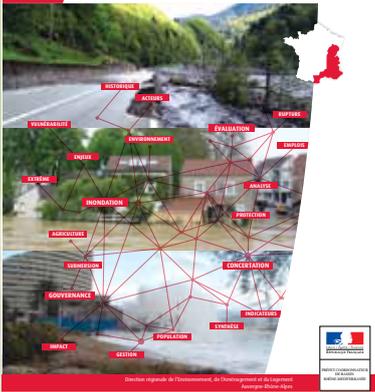
BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE Avril 2017



Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021

Bassin Rhône-Méditerranée

Connaitre, Prévenir, Gérer, Organiser



BRMPR

Janvier 2016

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes

N° 46

Novembre 2017

La filière logistique se concentre en périphérie des villes

BRMPR

Novembre 2017

DREAL Les Analyses

Auvergne-Rhône-Alpes CIDDAE

n° LA 35

Juin 2017

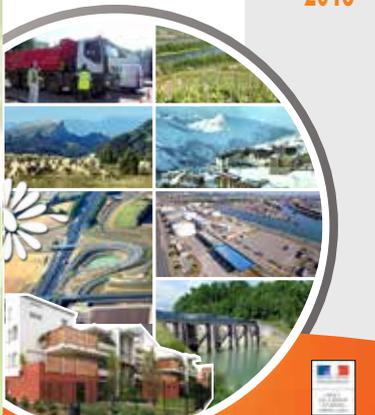
Evolution de l'occupation des sols en Auvergne-Rhône-Alpes

BRMPR

June 2017

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Rapport d'activité 2016



DIR/COM

2016

Eau et Produits phytosanitaires

QUALITÉ DES EAUX EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Synthèse annuelle des résultats de analyses 'pesticides' dans les rivières et les lacs d'Auvergne-Rhône-Alpes

2016

BRMPR

December 2017

Surveillance des plans d'eau de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Bilan 2004-2014

Février 2017



BRMPR

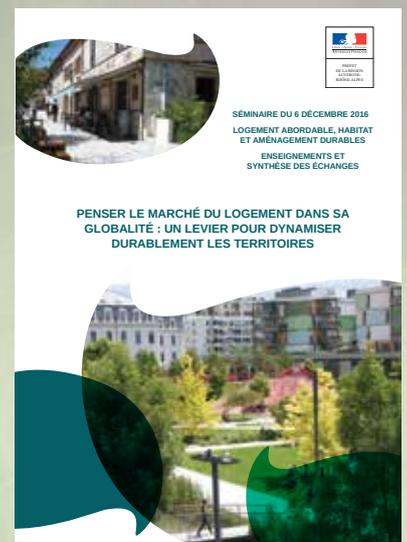
February 2017



EHN



HCVD



HCVD



HCVD



HCVD



MQ



PRICAE

Glossaire

A	ADEME AFB Anah ANRU APRR AREA ARS AVAP	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie l'Agence française pour la biodiversité Agence nationale de l'habitat Agence nationale pour la rénovation urbaine Autoroutes Paris-Rhin-Rhône Association pour la réalisation et l'exploitation d'autoroutes Agence régionale de santé Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
C	CCI CDC CEREMA CETU COD CRHH CRICR CRZ CVRH	Chambre de commerce et d'industrie Caisse des dépôts et consignations Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement Centre d'études des tunnels Centre opérationnel départemental comité régional de l'habitat et de l'hébergement Centre régional d'information et de coordination routières Cellule routière zonale Centre de valorisation des ressources humaines
D	DICT DD(CS)PP DDFIP DDI DDIE DDT DGFIP DGPR DHUP DIRCE DIRECCTE DIRMC DRAAF DRAC DRDJSCS DREAL DUP	Déclaration d'intention de commencement de travaux Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations Direction départementale des finances publiques Directions départementales interministérielles (DDT, DDCS/PP, DDDP) Déchets de l'industrie extractive Direction départementale des territoires Direction générale des finances publiques Direction générale de la prévention des risques Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages Direction interdépartementale des routes Centre-Est Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Direction des routes massif-central. Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Direction régionale des affaires culturelles Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Déclaration d'utilité publique
E	EDF EN ENS EPCI EPTB	EDF énergies nouvelles Espace naturel sensible Établissement public de coopération intercommunale Établissement public de territoire de bassin
F	FIBRA	Filière forêt-bois en Rhône-Alpes
G	GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
I	ICPE INPN INSEE IOTA	Installation classée pour la protection de l'environnement Inventaire national du patrimoine naturel Institut national de la statistique et des études économiques Installations, ouvrages, travaux et aménagements
L	LOM	Loi d'orientation des mobilités
M	MAA MAPTAM MCT MEFI MOOC MRAe MTES	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles Ministère de la Cohésion des territoires Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie Massive online open courses (cours en ligne ouvert à tous) Mission régionale d'autorité environnementale Ministère de la Transition écologique et solidaire
N	NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
O	ONCFS OSCOM	Office national de la chasse et de la faune sauvage Occupation du sol à l'échelle communale

P	PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
	PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
	PCO	Poste de commandement opérationnel
	PIPA	Parc industriel de la plaine de l'Ain
	PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
	PLU	Plan local d'urbanisme
	PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
	PNA	Plan national d'actions
	PPRT	Plan de prévention des risques technologiques
	PRSE	Plan régional santé environnement
PPRT	Plan de prévention des risques technologiques	
R	RCEA	Route Centre Europe Atlantique
	RDI	Référent départemental inondation
	REACH	Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
	REVITER	Réduction de la vulnérabilité aux inondations des territoires rhodaniens
	RMC	Rhône Méditerranée Corse
S	SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
	SCHAPI	Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations
	SCoT	Schéma de cohérence territoriale
	SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
	SIG	Système d'information géographique
	SISAL	Système d'information pour le suivi des aides au logement
	SLGRI	Stratégie locale de gestion des risques d'inondation
	SOCLE	Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau
	SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
	SRU	Solidarité et renouvellement urbains
STRMTG	Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés	
T	TEPVC	Territoires à énergie positive pour la croissance verte
U	UIC	Union des industries chimiques
	UNICEM	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction

Crédits photo :

Couverture : Pierre Huchette
Page 6 : RTE le réseau de transport d'électricité
Page 10 : Joël Philippon - Le Progrès
Page 16 : Arnaud Bouissou - Terra
Page 21 : Laurent Mignaux - Terra
Page 27 : Damien Valente - Terra
Page 32 : Images 2018 Google, Données cartographiques 2018 Google
Page 36 : SDIS

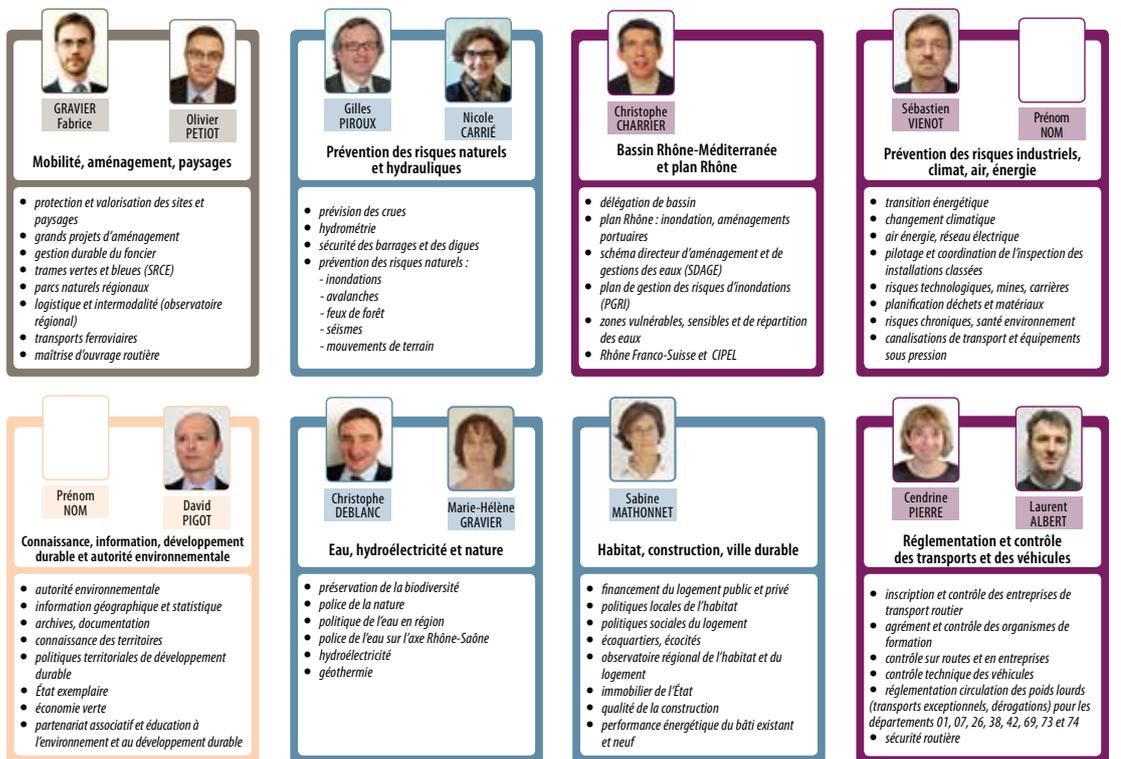
Directrice de la publication : Françoise Noars
Pilotage : Géraldine Dérozier, Héloïse Tournier
Comité de rédaction : les chefs de service, chefs de pôle, chefs des unités départementales
Conception, réalisation : Héloïse Tournier
Imprimé par *Lips Pro* (69007 Lyon) en 250 exemplaires en juillet 2018
ISSN 2550-8709

Organigramme au 1^{er} juin 2018

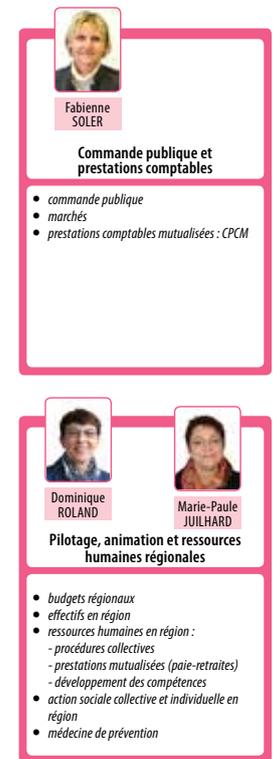
Direction



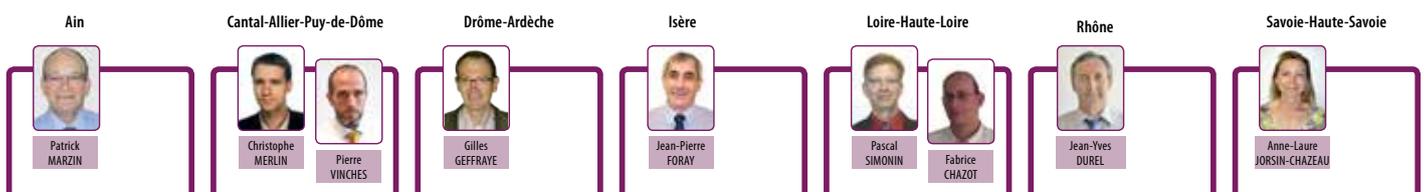
8 services métiers



2 services de gestion régionale



7 unités départementales ou interdépartementales



- risques industriels, inspection des installations classées, éolien, carrières, contrôles techniques des véhicules, canalisations, équipements sous pression, plan de protection de l'atmosphère





Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

5, place Jules Ferry 69006 LYON

Adresse postale : 69453 LYON cedex 06

Tél. 04 26 28 60 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr